LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE
www.lnr-dz.com
Quotidien d'information indépendant - n° 6851– Samedi 5 Septembre 2020 - Prix : 10 DA

Le terrorisme,son financement et le blanchiment d'argent

Les attributions du parquet et du juge d'instruction de la Cour d'Alger exercées sur toute l'étendue du territoire national

Du nouveau dans la procédure pénale. Un livre inhérent à l'extension de compétence dans les infractions de terrorisme et de crime transnational organisé vient d'être introduit dans l'Ordonnance modifiant et complétant celle du 8 juin 1966, portant code de procédure pénale qui vient de paraitre dans le dernier numéro du Journal officiel (JO). «Le procureur de la République et le juge d'instruction du tribunal siégeant au chef-lieu de la Cour d'Alger exercent une compétence concurrente à celle résultant de l'application des articles 37 et 40 de la présente loi, dans les infractions qualifiées d'actes terroristes ou subversifs prévues par le code pénal», est-il indiqué dans l'Ordonnance n° 20-04 du 30 août 2020 qui, dans le chapitre «Extension de compétence dans les infractions de terrorisme et de crime transnational organisé».

Lire en page 3

Plan de relance

Le Gouvernement veut aller vite

Le jeudi 3 septembre 2020, par visioconférence, la réunion du Gouvernement a porté sur l'examen de deux projets de décrets exécutifs relatifs aux secteurs de l'agriculture et du développement rural et celui de la pêche et des productions halieutiques, et il a été procédé, également, à la présentation de quatre communications relatives aux secteurs de la culture, des transports, de l'intérieur et de la santé. Le gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural relatif à l'examen d'un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif du 18 décembre 1996 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles, et a endossé ce projet. Le texte vise à assouplir les procédures de création des coopératives agricoles et également, l'ouverture du champ de la coopération à toutes les filières agricoles tout en facilitant les nouvelles formes d'organisation et de mutualisation des activités des coopératives.

Lire page 2

© Photo : D.R

Chiffre du jour

Ghardaïa : plus de 328 000 qx de céréales engrangés

Blida

les visiteurs de nouveau a Chréa après des mois de confinement

Les monts de Chréa ont retrouvé dernièrement leur animation avec le retour des visiteurs et des touristes affluant de nombreuses wilayas voisines, après un calme plat de plusieurs mois, dû au confinement sanitaire imposé à la wilaya, en raison de la pandémie du nouveau coronavirus.

Chutes de pluie

3 personnes mortes à Tébessa et Batna.

Une personne a trouvé la mort à Tébessa et deux autres à Batna, toutes emportées par les crues d'un oued suite aux chutes de pluie enregistrées dans la région durant les dernières 24 heures, indique jeudi un bilan de la Protection civile.

Alger

«Tahya Cinéma», une plate-forme pour faciliter la production et le financement de films

«Tahya Cinéma» est une plate-forme digitale nouvellement créée, destinée aux professionnels du 7e art et de l'audiovisuel qui auront désormais la possibilité de trouver des sources de financement en Algérie et à l'étranger pour réaliser leurs projets.

Plan de relance

Le Gouvernement veut aller vite

Dans le contexte d'une rentrée sociale sans précédent dans l'histoire du pays, marquée comme ailleurs dans le monde par la pandémie de coronavirus, et spécialement chez nous par les premiers pas de l'Algérie nouvelle, le gouvernement ne veut pas perdre de temps. Il s'est réuni deux jours de suite, mercredi et jeudi, sous la présidence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad. Le jeudi 3 septembre 2020, par visioconférence, la réunion du gouvernement a porté sur l'examen de deux projets de décrets exécutifs et à la présentation de quatre communications sectorielles alors que mercredi, elle a été consacrée exclusivement aux modalités de mise en œuvre des mesures du plan de relance pour une économie nouvelle.

Le plan d'action sera décliné en actions opérationnelles quantifiables et mesurables en fixant les urgences et les échéances. (Photo : D.R)

Jeudi 3 septembre 2020, par visioconférence, la réunion du gouvernement a porté sur l'examen de deux projets de décrets exécutifs relatifs aux secteurs de l'agriculture et du développement rural et celui de la pêche et des productions halieutiques, et il a été procédé, également, à la présentation de quatre communications relatives aux secteurs de la culture, des transports, de l'intérieur et de la santé.

Le gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural relatif à l'examen d'un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif du 18 décembre 1996 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles, et a endossé ce projet. Le texte vise à assouplir les procédures de création des coopératives agricoles et également, l'ouverture du champ de la coopération à toutes les filières agricoles tout en facilitant les nouvelles formes d'organisation et de mutualisation des activités des coopératives.

Le gouvernement a également entendu un exposé présenté par le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques relatif à l'examen d'un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif 18 mars 2004 fixant les tailles marchandes des ressources biologiques, et a endossé ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la préservation et de l'exploitation durable des ressources halieutiques à travers notamment la révision de la taille minimale marchande de certaines espèces en vue de les protéger et permettre ainsi une gestion durable des ressources halieutiques.

Autres communications : sur la nouvelle stratégie de protection et de valorisation du patrimoine culturel dans le cadre de la nouvelle approche économique et sociale, présentée par la ministre de la Culture et des Arts ; sur la stratégie de développement du secteur du transport aérien dans le cadre de la nouvelle approche économique et sociale, communication présentée par le ministre des Transports ; sur quatre projets de marchés de gré à gré simple avec des entreprises publiques pour le raccordement au gaz naturel au niveau de la wilaya de Médéa, exposé présenté par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, concernant la prise en charge des préoccupations des populations habitants les zones d'ombre de ces communes ; sur le projet de réalisation d'un centre hospitalo-universitaire de 700 lits à Staouéli (Alger), présenté par le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

Mercredi 2 septembre, la réunion du gouvernement consacrée exclusivement à l'examen des modalités de mise en œuvre des mesures du plan de relance pour une économie nouvelle, selon un calendrier modulé en trois phases : les mesures urgentes à mettre en œuvre avant la fin de l'année 2020 ; les mesures de court terme pour l'année 2021 ; les mesures de moyen terme dont la mise en œuvre devra intervenir durant la période de 2022-2024.

Le plan d'action sera décliné en actions opérationnelles quantifiables et mesurables en fixant les urgences et les échéances.

Le Premier ministre a chargé les membres du gouvernement de mettre en place au niveau de leurs départements ministériels respectifs un dispositif de suivi permanent et rigoureux de ce plan de relance. Le gouvernement veillera d'une manière permanente au suivi de l'état d'avancement de ce plan de relance, ainsi que de son évaluation en réunions du Gouvernement et en Conseils Interministériels, et rendra compte au président de la République, d'une manière périodique en Conseil des ministres, de son exécution.

Un plan de communication permettra au gouvernement de rendre compte à l'opinion publique du niveau de réalisation des actions inscrites à l'indicatif de chaque département ministériel.

Lakhdar A.

Algériens bloqués à l'étranger : 30.863 rapatriés depuis mars

✍ **En six mois, le nombre d'Algériens bloqués** à l'étranger du fait de la propagation de la pandémie de Coronavirus et de la suspension du trafic aérien, puis rapatriés, depuis le début des opérations de rapatriement, en mars dernier, jusqu'au 3 septembre 2020, s'est établi à 30.863 citoyens, selon les indications données, jeudi par un communiqué du ministère des Affaires étrangères. En général, dès leur arrivée, les ressortissants algériens rapatriés, sont accueillis par les responsables locaux et pris en charge par les services du tourisme, ceux de la Direction de l'administration locale (DAL) et de la santé. Ils effectuent les formalités d'usage et passent des tests médicaux préventifs, avant d'être hébergés pour un confinement d'une durée de 7 jours, dans des hôtels prévus à cet effet.

«Les autorités algériennes ont mobilisé à cet égard plus de 115 vols et 4 traversées en sus des opérations de rapatriements à travers les frontières terrestres des citoyens bloqués en Tunisie, Libye et Mauritanie», selon le communiqué du ministère des Affaires étrangères. Les opérations de rapatriement se poursuivront pour la 4ème et dernière phase, en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a instruit de rapatrier tous les ressortissants algériens bloqués dans différents pays. Deux autres vols étaient programmés pour les 5 et 11 septembre 2020 à partir de l'aéroport d'Orly de Paris (France). Est-ce que ces deux vols clôtureront l'opération de rapatriement ou y aura-t-il encore d'autres vols ? Le communiqué du ministère des Affaires étrangères ne le précise pas. Le porte-parole d'Air Algérie, Amine Andaloussi, a indiqué à l'APS que deux vols de rapatriement étaient également prévus vendredi (5 septembre et samedi 6 septembre) à partir de l'aéroport d'Orly.

Le communiqué du ministère des Affaires étrangères a fait savoir que «631 citoyens sont arrivés les 28 et 29 août 2020 provenant de l'aéroport d'Orly de Paris (France) tandis que deux autres vols sont programmés pour les 5 et 11 septembre 2020 à partir du même aéroport». De son côté, la compagnie aérienne nationale Air Algérie a annoncé avoir rapatrié mercredi un total de 486 ressortissants algériens bloqués au Maroc et en Europe en raison de la pandémie du Covid-19. Le porte parole d'Air Algérie a précisé que le vol Alger-Casablanca-Oran a rapatrié 184 ressortissants algériens à partir du Maroc. L'appareil de type Airbus-A330 a atterri en fin de journée (19h) à l'aéroport d'Oran en provenance de Casablanca. Le deuxième vol opéré par Air Algérie a, quant à lui, rapatrié 302 ressortissants algériens à partir de Paris (Orly).

L. A.

REPÈRE

Ain Defla

Démantèlement d'un réseau international spécialisé dans l'immigration clandestine

Les services de Police de la sûreté de wilaya d'Ain Defla ont démantelé, en coordination avec le Parquet territorialement compétent, un réseau criminel international organisé spécialisé dans l'incitation, via l'espace cybernétique, et l'organisation de vagues d'immigration clandestine vers l'Europe en contrepartie de somme d'argent, a indiqué la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) jeudi dans un communiqué. En effet, il a été procédé à «l'arrestation de 45 suspects dont cinq individus établis à l'étranger, et la saisie de matériels et équipements de navigation». «Menée avec brio, cette opération a permis la saisie de matériels et équipements exploités par les membres de ce réseau criminel, à savoir deux grandes embarcations, une petite barque avec moteur, trois rames, une voiture touristique et un micro-ordinateur», précise-t-on de même source. Les éléments de la Police ont également saisi «1 boussole, 16 gilets de sauvetage, 2 bouées de sauvetage, 2 couvertures de secours, 3 lampes torches, 2 jerricanes de carburant, 33 téléphones portables, une somme d'argent en monnaie nationale d'une valeur de 261 millions de centime et une somme d'argent en devise de 19.090 euros».

Agence

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

Le terrorisme, son financement et le blanchiment d'argent

Les attributions du parquet et du juge d'instruction de la Cour d'Alger exercées sur toute l'étendue du territoire national

Du nouveau dans la procédure pénale. Un livre inhérent à l'extension de compétence dans les infractions de terrorisme et de crime transnational organisé vient d'être introduit dans l'Ordonnance modifiant et complétant celle du 8 juin 1966, portant code de procédure pénale qui vient de paraitre dans le dernier numéro du Journal officiel (JO). «Le procureur de la République et le juge d'instruction du tribunal siégeant au chef-lieu de la Cour d'Alger exercent une compétence concurrente à celle résultant de l'application des articles 37 et 40 de la présente loi, dans les infractions qualifiées d'actes terroristes ou subversifs prévues par le code pénal», est-il indiqué dans l'Ordonnance n° 20-04 du 30 août 2020 qui, dans le chapitre «Extension de compétence dans les infractions de terrorisme et de crime transnational organisé».

Des prérogatives élargies pour le corps de la justice. (Photo : D.R)

En sus, poursuit ladite Ordonnance, des infractions prévues par la loi du 6 février 2005 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le procureur de la République et le juge d'instruction du tribunal siégeant au chef-lieu de la Cour d'Alger exercent leurs attributions sur toute l'étendue du territoire national et ont une compétence exclusive pour la poursuite et l'instruction des infractions d'actes terroristes prévues dans l'article 87 bis 6 du code pénal et des infractions qui leur sont connexes, est-il stipulé dans ladite Ordonnance n° 20-04 du 30 août 2020. Un second livre inhérent à l'utilisation de moyens de télécommunications audiovisuelles au cours de la procédure, est également prévu dans cette Ordonnance modifiant et complétant celle du 8 juin 1966, portant code de procédure pénale qui vient de paraitre dans le dernier numéro du Journal officiel (JO).

«Pour les nécessités du bon fonctionnement de la justice ou du maintien de la sécurité ou de la santé publique ou lors de catastrophes naturelles, ou pour des raisons de respect du principe des délais raisonnables, les juridictions peuvent recourir à la visioconférence dans les procédures judiciaires dans le respect des droits et des règles prévus dans la présente loi», est-il stipulé. Les actes de poursuite, d'instruction ainsi que les formalités accomplies ne sont pas renouvelés alors que, est-il ajouté, le dessaisissement du dossier de la procédure a pour effet le transfert au procureur de la République et au juge d'instruction du pôle pénal économique et financier des pouvoirs de direction et de contrôle des activités de la police judiciaire quant aux actes accomplis, en cours ou à accomplir.

«Le procureur de la République près le pôle pénal économique et financier, après avis du procureur général près la Cour d'Alger, peut, s'il estime que l'infraction relève de sa compétence, revendiquer le dossier de la procédure, lors des investigations préliminaires, de la poursuite et de l'instruction», est-il indiqué. Le procureur de la République, territorialement compétent, est-il ajouté, saisi des réquisitions du procureur de la République près le pôle pénal économique et financier, tendant à revendiquer le dossier de la procédure, lors des phases des investigations préliminaires et de poursuites, prend une décision de dessaisissement au profit de ce dernier.

«Dans le cas où une information judiciaire a été ouverte, les réquisitions du procureur de la République près le pôle pénal économique et financier, tendant à la revendication du dossier de la procédure, sont transmises, par le procureur de la République, au juge d'instruction saisi de l'affaire.

Le juge d'instruction rend une ordonnance de dessaisissement au profit du juge d'instruction du pôle pénal économique et financier», stipule le texte.

Ajoutant qu'en cas de revendications simultanée du dossier par les procureurs de la République près le pôle pénal économique et financier et celui près la juridiction à compétence territoriale étendue, la compétence revient d'office au procureur de la République près le pôle pénal économique et financier.

«Si le dossier de la procédure est pendant devant la juridiction à compétence territoriale étendue, au cours des investigations préliminaires, de poursuite ou de l'instruction, le désistement, au profit du procureur de la République près le pôle pénal économique et financier, intervient sur demande de ce dernier», est-il ajouté.

Rabah Mokhtari

Conseil national des droits de l'Homme (CNDH)

La liberté d'expression, le moyen ayant mis un terme à la farce du 5ème mandat

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a estimé, avant-hier jeudi à Alger, que le Hirak populaire authentique était, à part entière, une des formes de la pratique de la liberté d'expression de façon collective.

«La liberté d'expression est le plus important moyen ayant mis un terme à la farce du 5ème mandat», a indiqué le CNDH dans un communiqué qui a sanctionné la réunion de son bureau consacrée à la définition du programme d'action pour le prochain semestre, rendu public avant-hier jeudi.

Considérant que cette liberté est parmi les outils majeurs de l'édification de l'Algérie nouvelle qui demeure dénuée de sens en l'absence de la liberté des journalistes à exprimer leurs opinions de manière professionnelle.

Appelant, à l'occasion, à faire preuve de professionnalisme et de sens de responsabilité élevé dans l'exercice des libertés de presse et d'expression, les rédacteurs du communiqué relèvent qu'il n'existe pas de libertés absolues d'expression et de presse» dans le monde de la presse.

Car, observent-ils, les traités internationaux notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques prévoit en son article 19, une série de restrictions sur ces libertés à savoir la sauvegarde de l'ordre public, de la sécurité nationale, de la réputation d'autrui et de la santé et de la moralité publiques. Ces restrictions, pouruivent-ils, doivent être imposées en vertu d'une loi et à la mesure de l'objectif qu'elles tendent à concrétiser à la faveur d'une société démocratique.

«Les libertés de presse et d'expression sous-tendent les fondements d'un Etat de droit, pour être la base de la transparence et de la reddition de comptes», estiment les membres du bureau du CNDH, rappelant, au passage, que les textes fondamentaux de l'Etat algérien, en tête desquels la Constitution, consacrent les libertés d'expression et de presse.

Fin juillet dernier, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Bouzid Lazhari, a remis le rapport annuel relatif à la situation des droits de l'Homme en Algérie au titre de l'année 2019 au président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Un document, avait observé Bouzid Lazhari, essentiellement axé sur le Hirak béni originel qui revendiquait les droits de l'Homme, des élections régulières et transparentes et l'éradication de l'argent sale.

Soulignant, au passage, la nécessité et l'impératif de rétablir la confiance du peuple qui a appelé à la consécration des droits de l'Homme dans tous les domaines, civil, politique, social et économique en concrétisation de l'objectif principal de la Déclaration du 1er Novembre. «Le chef de l'Etat est fortement imprégné de la culture de protection des droits du citoyen et de la conviction que la mission première de l'Etat est la préservation de ces droits», avait indiqué Bouzid Lazhari dans une déclaration à la presse. «Nous avons également constaté, avait poursuivi le président du CNDH, une forte volonté politique chez le président de la République, pour la consécration des droits de l'Homme, notamment la liberté d'expression, l'indépendance de la Justice, la liberté de constitution d'associations et la liberté de manifester pacifiquement dans le cadre de la loi et la préservation des fondements de l'Etat.

Rabah Mokhtari

BRÈVE

Le Comité scientifique de suivi du Coronavirus adopte un protocole pour le référendum

Le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus a adopté un protocole sanitaire consacré au référendum sur le projet d'amendement de la Constitution prévu le 1er novembre prochain, a appris jeudi l'APS auprès du comité. «Un protocole sanitaire pour le référendum a été globalement adopté et il ne reste que quelques légères corrections à apporter ultérieurement par le Comité», précise la même source. Les propositions formulées par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) relatives aux mesures sanitaires pour les électeurs, les bureaux de vote et le dépouillement ont été validées par le comité scientifique, ajoute la même source. L'ANIE a pris toutes les «mesures préventives contre la propagation du coronavirus». Elle a proposé un «protocole détaillé pour permettre aux citoyens d'accomplir leur devoir dans de bonnes conditions sanitaires».

Agence

PRODUITS SENSIBLES

Déplacement

Port wilaya de skikda

Déplacement à titre préventif, des produits stockés vers un lieu «sécurisé»

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a indiqué, jeudi dans un communiqué, qu'il a été procédé «à titre préventif» au déplacement, le 18 août 2020, des produits sensibles stockés au niveau du port de Skikda vers un lieu «sécurisé et contrôlé», et ce après le constat effectué par un comité d'experts habilités.

«Faisant suite aux informations rapportées par certains journaux et pages des réseaux sociaux sur l'existence de produits sensibles stockés au niveau du port de Skikda, qui constitueraient un danger pour la sécurité des citoyens, des habitations et des structures économiques avoisinantes, le ministère tient à préciser que les produits en question sont des colis contenant des solvants et des produits chimiques appartenant à l'entreprise ETRHB HADDAD, utilisés pour la fabrication de produits de peinture ainsi que des conteneurs de produits chimiques dangereux appartenant à l'entreprise PAINT SOLVEN, outre deux conteneurs de substances pyrotechniques prohibées appartenant à l'entreprise EURL AZIZI», précise la même source.

Le ministère a indiqué que ces produits «font l'objet d'un contentieux devant les juridictions compétentes», précisant que la polémique suscitée «n'est autre qu'une tentative éhontée de faire pression sur la Justice pour qu'elle ordonne à la Direction des douanes de libérer ces produits avant même de trancher le contentieux de manière définitive».

Agence

Sidérurgie

Cap sur la production

Le complexe sidérurgique El Hadjar devrait reprendre incessamment ses activités de transformation de minerai, de production et de commercialisation du fer et de l'acier. C'est ce qu'a annoncé récemment sa direction générale à Annaba dans une dépêche.

Les experts estiment que notre pays aurait pu construire trois complexes dotés de tous leurs équipements et attirails. (Photo : D.R)

C'est la première fois que pareille information fasse l'ouverture succinctement de la radio nationale et la Une de différents et nombreux titres de presse sous la pression quotidienne de l'information économique quotidienne à communiquer pour satisfaire leur lectorat.
C'est d'ailleurs ce qu'ils ont fait ces dernières 48 heures en exploitant dans leur brièveté les deux lignes du communique que leur a transmis l'APS.
La démarche se veut être de large diffusion de ce que tout le monde, ici et sous d'autres cieux, sait déjà depuis des jours, la reprise des activités du Complexe Sidérurgique El Hadjar.
La direction générale Sider en a fait une diffusion générale à partir de sa structure centrale à Alger.
Les animateurs de cette dernière structure n'ont rien révélé des opérations importantes en dollars et en dinars investies depuis des années dans la réhabilitation des unités de production du fer et de l'acier. Les experts estiment que notre pays aurait pu construire trois complexes dotés de tous leurs équipements et attirails. S'y ajouteraient l'acquisition et la mise en place du nécessaire à la transformation du minerai des mines de fer de Boukhadra et Ouenza.
L'on aurait pu en prime, faire le bénéfice d'un quelconque scandale comme celui d'ArcelorMittal et de beaucoup d'autres malfrats camouflés en partenaires chargés du développement de l'entreprise Sider.
Ils ont été nombreux à avoir pris l'Algérie pour une vache à traire avant de plier bagage pour s'installer sous des cieux plus cléments. La création de plusieurs unités de production Sider aurait dû permettre à l'Algérie de produire et de commercialiser son acier dans des conditions plus favorables. Plus de 50 ans après avoir coûté quelques 1.400 milliards, les Algériens attendent toujours.
Cela s'est fait au moment où nos hôpitaux manquent du nécessaire pour prendre en charge les malades et que les parents appréhendent la rentrée scolaire ou universitaire faute de moyens.
Pour l'heure, le président de la République Abdelmadjid Tebboune qui maîtrise bien le dossier Sider, évite d'en parler. Comme il omet sciemment d'aborder la question de financement de la deuxième partie. Rien ne dit, pour l'heure, que ce financement sera supporté. D'où cette impatience qui caractérise les uns et les autres anciens sidérurgistes à la veille de voir la première coulée sortir du Haut-Fourneau N° 2.
Il était à l'arrêt depuis des mois. Entre-temps les autres installations prennent, elles aussi, de la poussière sans possibilité de produire. Rendez-vous est donc pris pour, au plus tard le 17 septembre 2020 avec le souhait de chacun de voir les flammes de cet HF rugir et que le fonctionnement des autres installations de production, prennent leur chemin de croisière.

A. Djabali

Berraki annonce un plan contre les inondations :

«Une stratégie nationale est en cours d'actualisation»

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, a indiqué jeudi à Batna que «la stratégie nationale pour la protection des villes contre les inondations est actuellement en cours d'actualisation». Lors de l'inauguration d'une retenue collinaire à Djar Ighir, destinée à l'irrigation agricole dans la commune d'Ain Touta, le ministre a expliqué que «la stratégie nationale de lutte contre les inondations qu'avait élaborée son département en eau en 2017 sera agrémentée d'un plan de travail national pour la prise en charge des risques d'inondations liés au changement climatique».
En ce qui concerne la wilaya de Batna, frappée par des pluies torrentielles mercredi ayant couté la vie à deux personnes dont le véhicule avait été emporté par la crue dans la commune de Boumia, le ministre des Ressources en eau a rappelé que cette région et plus particulièrement le chef-lieu de wilaya avait bénéficié d'un programme pour protéger les villes contre les inondations. Berraki a ajouté qu'en moins de deux heures, il est tombé 40 mm de pluie, ce qui représente l'équivalent de plus d'un mois de précipitations, soulignant, dans ce contexte, que les services de la wilaya ont pris en charge la situation et seront «très prochainement dotés de camions pour pouvoir intervenir dans pareilles circonstances». Le ministre a également déclaré que sa visite dans la wilaya de Batna lui a permis de s'enquérir de l'état de son secteur dans la région, qui reste «à la traine dans les programmes de développement, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement des citoyens en eau potable».
Il a souligné que «certaines communes sont approvisionnées de manière anormale tandis que d'autres sont alimentées en cette ressource vitale qu'une fois tous les dix jours voire même plus». Selon lui, de nombreuses décisions ont été prises au cours de cette visite en vue d'améliorer l'AEP dans la région.
Le ministre des Ressources en eau a supervisé au niveau du barrage de Koudiat Lamdouar, dans la commune de Timgad, les essais préliminaires de la nouvelle station de traitement des eaux devant permettre, dès sa mise en exploitation prévue pour «la fin du mois de septembre», de pomper quotidiennement 50.000 m³ d'eau au profit des habitants de 26 communes de la wilaya.
Pour ce qui des communes restantes affectées par un déficit dans ce domaine, le premier responsable du secteur a convenu avec le wali, Toufik Mezhoud, du lancement du programme de réalisation de puits et de forages nouveaux pour parer à la situation.
Dans la commune de Ayoun El Assafir, un exposé sur le secteur des ressources en eau dans la wilaya a été présenté au ministre, qui a inspecté les travaux de réalisation du 4e couloir pour drainer les eaux du barrage Koudiat Lamdouar vers plusieurs communes traversées par Oued Abdi. Les habitants des communes concernées devraient être alimentés en eau potable «à partir de la moitié du mois en cours». Aussi, M. Berraki a écouté les doléances des citoyens en ce qui concerne l'AEP, notamment ceux du village d'El Ratba dans la commune de Ayoun El Assafir où le manque d'eau se fait cruellement sentir. Le ministre a indiqué aux habitants de ce village que de nombreuses décisions ont été prises et une solution aux problèmes de l'AEP dans la région sera applicable «à partir du 25 de ce mois», tout en continuant à suivre l'évolution du dossier.

Djamila Sai

BNA

Finance islamique

La BNA ouvre de nouvelles agences de finance islamique dans trois wilayas

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) a lancé l'activité de Finance Islamique au niveau de trois nouvelles agences, portant ainsi le nombre des agences commercialisant des produits conformes aux préceptes de la Chaâria Islamique à 28 réparties sur 21 wilayas, a-t-elle annoncé dans un communiqué. L'activité de finance islamique a été lancée au niveau des agences de Tissemsilt «277», Maghnia «514» et Tiaret «540» établis respectivement au niveau des wilayas de Tissemsilt, Tlemcen et de Tiaret, a précisé la banque publique. La BNA a assuré sa détermination d'œuvrer, dans le cadre de son plan de déploiement de cette activité sur plus de 50 agences, visant à couvrir toutes les wilayas du pays, dans les meilleurs délais.
L'offre de lancement propose à la clientèle neuf produits d'épargne : compte chèque islamique, compte courant islamique, compte épargne islamique, compte épargne islamique «Jeunes», compte d'investissement islamique non restreint et de financement : Mourabaha immobilier, Mourabaha équipements, Mourabaha automobile et Ijara.
La banque tient à préciser que la fenêtre Finance Islamique, ainsi, que chacun des neuf produits sont certifiés par le comité chaâria de la Banque et par l'autorité nationale charaïque de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. «Les détails des dits produits ainsi que les simulateurs MOURABAHA et IJARA sont disponibles sur le portail web dédié à la finance islamique au : www.finance islamique.bna.dz, a-t-elle indiqué, précisant que toutes les informations concernant l'activité et les agences la commercialisant sont disponibles sur les pages officielles des réseaux sociaux de la Banque.

Agence

INFOS EXPRESS

Aïn Defla

Démantèlement d'un réseau international spécialisé dans l'immigration clandestine

Les services de police de la Sûreté de wilaya d'Ain Defla ont démantelé, en coordination avec le Parquet territorialement compétent, un réseau criminel international organisé spécialisé dans l'incitation, via l'espace cybernétique, et l'organisation de vagues d'immigration clandestine vers l'Europe en contrepartie de somme d'argent, a indiqué la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), jeudi dans un communiqué.

En effet, il a été procédé à «l'arrestation de 45 suspects dont cinq (5) individus établis à l'étranger, et la saisie de matériels et équipements de navigation».

«Menée avec brio, cette opération a permis la saisie de matériels et équipements exploités par les membres de ce réseau criminel, à savoir deux (2) grandes embarcations, une (1) petite barque avec moteur, trois (3) rames, une (1) voiture touristique et un (1) micro-ordinateur», précise-t-on de même source.

Les éléments de la Police ont également saisi « 1 boussole, 16 gilets de sauvetage, 2 bouées de sauvetage, 2 couvertures de secours, 3 lampes torches, 2 jerricanes de carburant, 33 téléphones portables, une somme d'argent en monnaie nationale d'une valeur de 261 millions de centime et une somme d'argent en devise de 19090 euros ».

« Après parachèvement des procédures d'enquête, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République territorialement compétent », a conclu le communiqué.

Agence

Chutes de pluie

Trois personnes mortes à Tébessa et Batna emportées par les crues d'un oued

Une personne a trouvé la mort à Tébessa et deux autres à Batna, toutes emportées par les crues d'un oued suite aux chutes de pluie enregistrées dans la région durant les dernières 24 heures, indique jeudi un bilan de la Protection civile.

A Tébessa, c'est un jeune homme âgé de 23 ans qui est décédé, emporté par les crues du oued Tadinart dans la commune de Bejéne, alors qu'à Batna, les deux victimes sont deux personnes âgées de 49 et 51 ans, emportées par les crues du oued Bouafia dans la commune de Boumia, a précisé le bilan qui souligne que les éléments de la Protection civile ont effectué, dans ces deux régions, plusieurs opérations d'épuisement des eaux infiltrées dans des habitations et des édifices publics.

Agence

Stream dote ses Smart TV d'une plate-forme de divertissement «*ARENA*»

ARENA, faut-il le rappeler, est une plateforme de divertissement qui permet aux utilisateurs d'optimiser l'utilisation de leur Smart TV en leur donnant accès aux différentes plateformes de streaming, VOD, films et séries (Netfix et HBO) ainsi que l'IPTV, en plus d'une multitude d'applications disponibles sur le store ou téléchargeables sur le web.

Pour télécharger la mise à jour qui permet l'installation de la plateforme Arena accédez au site http://www.streamsystem.com/, vous aurez besoin d'une Smart TV Stream compatible avec la plateforme et d'un ordinateur pour préparer le software.

Etape 01 : Téléchargement du software

Saisissez le numéro de série de votre modèle, cliquez sur «Recherche» pour trouver et télécharger le software de votre Smart TV.

Etape 2 : Préparation du Software

Sur Votre PC, une fois le fichier téléchargé, décompressez-le pour avoir un fichier d'une extension *.bin, copiez le fichier décompressé (.bin) sur la racine d'une clé USB (la clé doit être formatée en format FAT32).

Etape 03 : Installation du software

A : Éteignez le téléviseur (coupez complètement l'alimentation), insérez la clé USB dans l'un des ports USB (2.0) puis rebranchez l'alimentation.

B : Lorsque le LED commence à clignoter cela indique que le téléviseur est en cours de mettre à jour (le message apparaît sur un écran bleu).

C : Une fois la mise à jour terminée (100%), le téléviseur s'éteint automatiquement, retirez la clé USB du téléviseur.

D : Allumez le téléviseur, attendez (environ 02 minutes).

Depuis quelques mois, la plateforme ARENA est accessible en Algérie et dans tous les pays où les Smart téléviseurs Stream sont commercialisés.

Par ailleurs, la plateforme sera intégrée à toute la nouvelle gamme des Smart TV Stream série 20, bientôt disponible sur le marché.

En plus d'être 100% sécurisée, «Arena Plateform» est gratuite, c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'investissement initial, mensuel ou annuel, il suffit juste à l'utilisateur de la télécharger et de commencer à l'utiliser de façon simple et pratique.

Bomare Company, à travers sa démarche d'innovation permanente aspire à répondre aux attentes de ses clients en leur proposant une expérience télévisuelle unique et innovante.

C.P

Aïn Beïda (Oum El-Bouaghi)

Arrestation d'un charlatan

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes ainsi que les activités suspectes touchant aux valeurs et aux principes de la société, les éléments de la 1re Sûreté urbaine de la daïra d'Aïn Beïda ont arrêté, en date du 02/09/2020, un individu spécialisé dans la pratique du charlatanisme et de la sorcellerie.

L'opération a été effectuée dans le domicile sis Aïn Beïda, suite à une perquisition, ce qui a permis aux policiers la découverte de plusieurs objets servant à des activités maléfiques dont certaines comportent des écritures incompréhensibles, profanation du Coran sacré, différentes pierres écrites et indescriptibles, des photos de personnes, bouteilles d'encre, des morceaux de tissus, restes d'animaux, etc.

A noter que tous les objets utilisés dans la pratique de la sorcellerie ont été transférés au siège de la Sûreté urbaine et que le mis en cause a été présenté en date du 03/09/2020 devant les instances judiciaires pour répondre de son acte.

A.Remache

Accidents de la route: 8 décès et 361 blessés en une semaine

Les services de la Sûreté nationale ont enregistré du 25 au 31 août dernier, 335 accidents de la route au niveau des zones urbaines ayant fait 8 morts et 361 blessés, a indiqué mercredi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «Par rapport aux chiffres enregistrés la semaine passée, le nouveau bilan note une augmentation remarquable en matière d'accidents (+23) et de blessés (+09), tandis que le nombre de décès n'a pas changé», précise la même source.

(Photo › D. R.)

INFOS EXPRESS

Une grue s'effondre à Mostaganem

Deux morts et un blessé grave déplorés dans un chantier

L'effondrement d'une grue géante, qui a eu lieu ce jeudi après-midi dans un chantier de construction de logements à Kharrouba, a causé l'ensevelissement de trois ouvriers. L'un a été retiré dans un état inconscient, alors que les deux autres ont péri. L'accident a fait deux morts sur place et un autre blessé jugé grave, selon un communiqué rendu public par le chargé de la cellule de communication près de la direction de la Protection civile de la wilaya de Mostaganem. « Une grue de 20 mètres s'est effondrée sur un immeuble d'appartements en construction», ont indiqué les pompiers, qui ont déployé une «opération de sauvetage complexe». Les services de secours ont dit avoir dénombré deux morts sur place et un grièvement. Quant au troisième blessé, il a rendu l'âme dès son admission à l'hôpital, constaté par le médecin de garde. Une enquête a été tout de suite ouverte par les services de sécurité pour lever le voile sur ce drame ayant occasionné la perte cruelle de trois personnes dans des circonstances tragiques, ajoute ledit communiqué

N.Malik

Aïn Kercha (Oum El-Bouaghi)

Saisie de 1.200 comprimés de psychotropes

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, et notamment la commercialisation de la drogue, nous apprenons que les services de la Sûreté de daïra d'Aïn Kercha ont saisi une quantité de 1.200 comprimés de psychotropes lors d'une opération menée conjointement par les éléments de la PJ et de la BMPJ dans la ville d'Aïn Kercha. L'enquête a été déclenchée en date du 02/09/2020, à la suite d'informations parvenues aux policiers faisant état que 2 individus à bord d'un véhicule s'apprêtaient à commercialiser de la drogue dans le milieu juvénile. L'exploitation des données a permis aux enquêteurs d'identifier l'emplacement des 2 narcotrafiquants âgés de 40 et 45 ans, qui furent arrêtés. La fouille minutieuse a permis la découverte de 1.200 comprimés de psychotropes de marque Rivotril 2 mg. Un dossier judiciaire relatif à la détention de la drogue destinée à la commercialisation a été transmis à l'encontre des deux mis en cause aux instances judiciaires.

A.Remache

Libye

Le Conseil de sécurité appelé à saisir «la fenêtre d'opportunité» actuelle

La Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul), Stephanie Williams, a appelé le Conseil de sécurité à l'action et à saisir la «fenêtre d'opportunité» qui se présente à l'heure actuelle dans le pays avant qu'elle ne se dissipe au grand dam des Libyens d'abord et «au détriment de la paix et de la sécurité internationales».

La Manul appelle au cessez-le-feu et à la reprise du processus politique en Libye sous les auspices de l'ONU. (Photo : D.R)

«Le moment est venu de s'unir alors que des efforts sont entrepris pour parvenir à un règlement qui viserait à préserver la souveraineté et l'intégrité de la Libye, ainsi qu'à remédier aux lacunes économiques de longue date et à la nécessité de mettre en œuvre des réformes», a déclaré Mme. Williams, lors de son briefing au Conseil de sécurité sur les activités de la mission onusienne.

«Votre aide, non seulement en paroles mais surtout en actions aidera à déterminer si le pays descend vers de nouvelles profondeurs de fragmentation et de chaos ou progresse vers un avenir plus prospère», a-t-elle déclaré aux membres du Conseil de sécurité.

Sur le terrain, a-t-elle expliqué, la situation reste tendue autour de Syrte, mettant en péril les 130.000 habitants de cette ville ainsi que les infrastructures pétrolières vitales du pays.

Si la ville connaît un calme «relatif» depuis juin, «des sponsors étrangers», continuent d'acheminer «des armes et du matériel de pointe», d'après elle.

Pour la Cheffe par intérim de la Manul, ces activités constituent «une violation alarmante de la souveraineté de la Libye, une violation flagrante de l'embargo de l'ONU sur les armes, sans parler des engagements pris par les participants à la Conférence de Berlin».

La Mission continue de recevoir d'informations sur la «présence à grande échelle» de mercenaires et d'agents étrangers, «ce qui complique davantage la dynamique locale et les chances d'un règlement futur», a-t-elle estimé.

L'instabilité est également alimentée par la dégradation des conditions socioéconomiques, la crise énergétique que traversent le pays et une partie de la population, notamment à Tripoli, ceci en sus de la pandémie de Covid-19 qui touche 15.156 personnes au 1er septembre, et qui a fait 250 décès. A ses yeux, ces tendances inquiétantes devraient contraindre le Conseil à insister pour qu'une désescalade immédiate soit enclenchée, de même qu'un retour au processus politique «avant que la fragile fenêtre d'opportunité créée par l'arrêt informel des hostilités ne se dissipe au détriment des Libyens d'abord et avant tout, mais aussi au détriment de la paix et de la sécurité internationales». Des signes d'espoir se font jour néanmoins, à l'instar des appels au cessez-le-feu, à la levée du blocus pétrolier et à la reprise du processus politique sous les auspices de l'ONU lancés séparément, le 21 août, par le président du Conseil présidentiel du Gouvernement d'union libyen (GNA), Faiez Serraj et le président de la Chambre des députés Aguila Saleh. Sur cette base, Mme Williams reste " optimiste" quant à la possibilité de faire avancer les discussions politiques et de sécurité interlibyennes, tout en continuant à dialoguer avec d'autres forces politiques et militaires clefs à travers le pays.

R.I

Palestine/Ligue arabe

La Ligue arabe attachée aux constantes de la cause palestinienne

La Ligue des Etats arabes a réitéré, mercredi, son attachement aux principales constantes de la cause palestinienne et à leur tête la création d'un Etat palestinien viable dans les frontières de 67, avec Al-Qods Est comme capitale.

Lors d'un entretien avec le Coordonnateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nikolai Meladinov, le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, Ahmed Aboul Gheit, a souligné «l'importance d'oeuvrer au cours de la prochaine étape en faveur de la consolidation des déterminants d'un règlement pacifique entre la Palestine et Israël sur la base de la solution à deux Etats, de mettre fin à l'occupation et d'établir un Etat palestinien viable dans les frontières de 67, avec Al-Qods Est pour capitale», indique un communiqué de l'organisation panarabe.

A cette occasion, M. Aboul Gheit a réitéré l'attachement de la Ligue arabe aux principales constantes de la cause palestinienne, qui comprendrait une solution conforme aux principes du droit international, aux décisions de légitimité internationale et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

«Ces principes bénéficient d'un consensus arabe total, ainsi que du soutien de la communauté internationale et des Nations unies», a-t-il ajouté. Le secrétaire général de la Ligue arabe a en outre souligné la nécessité d'œuvrer à ce que toute évolution ou nouvelle position soit en faveur de la cause palestinienne, conclut le communiqué.

R. I.

Covid-19

Hausse de la pauvreté dans le monde, 47 millions de femmes menacées

La pandémie de coronavirus et ses retombées vont probablement plonger 47 millions de femmes supplémentaires dans la pauvreté, inversant des décennies de progrès pour éradiquer l'extrême pauvreté, ont révélé de nouvelles données publiées par les Nations unies.

L'étude publiée mercredi et commandée par ONU-Femmes et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), indique une augmentation de 9,1% du taux de pauvreté des femmes. Avant la Covid-19, ce taux devait diminuer de 2,7% entre 2019 et 2021.

Les projections montrent également que si la pandémie aura un impact sur la pauvreté mondiale en général, les femmes seront touchées de manière disproportionnée, en particulier les femmes en âge de procréer. D'ici 2021, pour 100 hommes âgés de 25 à 34 ans vivant dans l'extrême pauvreté (avec 1,90 dollar par jour ou moins), il y aura 118 femmes, un écart qui devrait passer à 121 femmes pour 100 hommes d'ici 2030.

Ces données sont résumées dans le rapport «De la réflexion à l'action : l'égalité des sexes dans le sillage de la Covid-19», montrent également que le coronavirus fera basculer 96 millions de personnes dans l'extrême pauvreté d'ici 2021 - dont 47 millions de femmes et de filles. Cela portera le nombre total d'entre elles vivant dans l'extrême pauvreté à 435 millions, les projections indiquant que ce nombre ne reviendra pas aux niveaux pré-pandémiques avant 2030.

Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive d'ONU Femmes, a estimé que l'augmentation de l'extrême pauvreté des femmes est «une sévère mise en accusation des profondes failles» dans la manière dont la société et l'économie sont structurées. «Nous savons que les femmes assument la plus grande partie de la responsabilité des soins à la famille, elles gagnent moins, épargnent moins et occupent des emplois beaucoup moins sûrs - en fait, dans l'ensemble, l'emploi des femmes est 19% plus menacé que celui des hommes», a-t-elle fait valoir.

La cheffe d'ONU Femmes a ajouté que les preuves d'inégalités multiples devraient maintenant conduire à «une action politique rapide et réparatrice» qui place les femmes au cœur de la reprise de la pandémie.

R.I

Réformes structurelles

Quelques recommandations pour le plan de relance économique

Professeur des universités, expert international Dr Abderrahmane Mebtoul

L'Algérie depuis des décennies est toujours en transition, faute d'une vision stratégique. La condition essentielle de réussite du plan de relance socio-économique est d'avoir une méthode cohérente pour mettre en place de profondes réformes structurelles avec un planning réaliste daté.

La société algérienne comme toutes les sociétés humaines est structurée en fonction de plusieurs paramètres sociologiques : catégories d'âge, profession, sexes, statut sociale, statut religieux, statut politique, anthropologie culturelle territoriale etc.

1- Le plan de relance doit tenir compte de la structuration de la société

Un système d'information fiable doit faire l'inventaire de ces catégories pour le ciblage médiatique et l'élaboration du programme des réformes structurelles selon un timing daté. Car tout projet étant porté forcément par des forces politiques, sociales et économiques, sa réalisation étant fonction des rapports de force au niveau de la société et non au sein de laboratoires de bureaucrates déconnectés de la société, doit d'abord être compris par tous ceux qui, à un niveau ou à un autre, interviennent dans la décision économique, d'où l'importance de savoir communiquer dans un langage accessible à toute population et pas seulement aux initiés.

C'est pourquoi, il faut insister sur l'effort d'une information de vérité, qui doit lui être associée, pour montrer l'opérationnalité du plan de relance au profit des générations présentes mais également futures, une nation ne pouvant distribuer plus que ce qu'elle produit quitte à aller vers le suicide collectif, l'objectif, éviter la marginalisation de pans de la société. Sans verser dans la démagogie et le populisme, les expériences historiques afin de favoriser la mobilisation et de la symbiose Etat–citoyens, c'est aux dirigeants de rassembler à leur peuple et non au peuple de ressembler à ses dirigeants devant tenir compte de notre riche anthropologie culturelle.

Le principe est de travailler pour consolider la diversité et la pluralité tout en cultivant l'unité de la nation et sa cohésion sociale pour un espace équilibré et solidaire. Ce sont les hommes avec leurs équipements anthropologiques (identitaires) qui ont façonné les espaces.

Car, si l'organisation administrative de l'espace qui n'est pas celui de l'administration comme l'a démontré brillamment l'expert de renommée mondiale, Hernando DE Soto OTO sur Etat de Droit et sphère informelle (dans l'ouvrage du Pr Abderrahmane Mebtoul – l'Algérie – perspectives : bonne gouvernance, démocratie et économie de marché (édition Dar El Ghjarb 2004).

2- le plan de relance doit reposer sur une vision stratégique

Les actions sectorielle doivent se mouler au sein d'une d'une fonction objectif stratégique devant différencier pour paraphraser les militaires tactiques et stratégie devant tracer un registre d'engagements pour le court terme et le moyen terme. A court terme, cela doit toucher les situations pénibles vécues par les Algériens.

A moyen terme, un système d'information en temps réel basé sur une communication transparente et de vérité dans la mesure où les réformes futures seront douloureuses mais déterminantes, dépassant de loin les enjeux internes de pouvoir pour s'inscrire de plain-pied dans le plan géostratégique des puissances de ce monde. Ainsi, le plan de relance doit définir clairement les objectifs stratégiques car un pays qui veut se développer doit préparer les choix qui permettent d'en saisir les conséquences basées sur des études précises qui doivent indiquer :

-comment se pose le problème,

-quelles sont les contraintes externes (engagements internationaux de l'Algérie)

-quels sont les contraintes socio-économiques, financières et techniques internes

-quels sont les choix techniquement possibles et les ensembles de choix cohérents et quelles sont les conséquences probables de ces choix,

-quelles méthodes de travail choisir qui permettent de déterminer les paramètres (moyen terme) et les variables (court terme) dont dépend un système complexe.

Après avoir décomposé la difficulté en éléments simples, il convient de se poser des questions et apporter des réponses opérationnelles, loin des théories abstraites (réalisations physiques et plan de financement) sur chacun des éléments (faits ou relations entre les faits).

- Quoi ?
- Qui ?
- Où ?
- Quand ?
- Comment ?
- Combien ?
- Pourquoi ?

Dès lors, comment faire ? La structure de l'action en faveur des réformes est globalement formée de cinq segments qui fondent le processus opérationnel de mise en œuvre :

- l'administration qui constitue la cheville ouvrière et qui par son importance stratégique,
- la société civile/syndicats,
- les citoyens dans leur diversité,
- les partis politiques,
- les opérateurs publics et privés.

En résumé, en ce mois d'août 2020, 98% des recettes en devises proviennent des hydrocarbures avec les dérivées influant sur le taux de croissance, de l'emploi, la sphère informelle représentant environ 50% de l'activité, le niveau des réserves de change en nette diminution (environ 40 milliards de dollars fin 2020) et la cotation officielle du dinar qui se cote à plus de 151 dinars un dollar avec un écart de 40/50% sur le marché parallèle, la cotation actuelle n'étant pas significative du fait de la fermeture des frontières. Le blocage essentiel en Algérie est la bureaucratie centrale et locale qui paralyse toute initiative créatrice.

Comme note avec pertinence, un philosophe du XIXe siècle à propos de ce fléau local et central qui ronge la société algérienne : le bureaucrate amène avec lui, le carcan, les lenteurs, les petitesses en oubliant la conscience et l'efficacité. Le but du bureaucrate est de donner l'illusion d'un gouvernement même si l'administration fonctionne à vide, en fait de gouverner une population infime en ignorant la société majoritaire.

Nous aurons ainsi une triple conséquence : 1re conséquence : une centralisation pour régenter la vie politique, sociale et économique du pays ; 2e conséquence : l'élimination de tout pouvoir rival au nom du pouvoir bureaucratique ; 3e conséquence : la bureaucratie bâtit au nom de l'Etat des plans dont l'efficacité sinon l'imagination se révèle bien faible.

Aussi le programme de relance, partant d'un bilan objectif pour se projeter sur l'avenir, doit s'attaquer aux fondamentaux du blocage et trouver des réponses réelles sur tout le territoire national qui répondent en priorités aux aspirations de la population algérienne en redonnant un espoir, ce qui renvoie à la confiance Etat-citoyens afin qu'ils s'impliquent dans les réalisations présentes et futures. Cela renvoie à la responsabilité citoyenne et à la démocratie participative.

A. M.

INFO EXPRESS

Ghardaïa

Plus de 328.000 quintaux de céréales engrangés

La récolte céréalière engrangée dans la wilaya de Ghardaïa pour la saison 2019/2020 a atteint 328.834 quintaux, a-t-on appris jeudi auprès de la Direction locale des Services agricoles (DSA).

Cette récolte céréalière, qui se répartit entre 293.545,90 quintaux de blé dur, 8.604 q de blé tendre et 26.684 q d'orge, a été collectée sur une superficie de 8.098 hectares irrigués sous-pivot, a indiqué l'ingénieur en chef chargé des statistiques, Khaled Djebrit. Près de 304.810 q de ces graminées, soit 92,6% de la récolte engrangée, ont été livrées à la Coopérative des céréalières et légumes secs (CCLS) de Laghouat qui a mobilisé les moyens nécessaires pour la réussite de la campagne de moisson qui s'est achevée en ce début du mois de septembre, a-t-il précisé. La surface consacrée à la production céréalière sous pivot dans la wilaya de Ghardaïa connaît une courbe ascendante estimée à plus de 600%, passant de 1.150 hectares en 2009 à 8.098 ha en 2020, avec un rendement moyen à l'hectare de 52 q pour le blé dur, 40 q pour l'orge et 70 q pour le blé tendre au niveau de la majorité des surfaces céréalières de la wilaya, circonscrites dans la wilaya déléguée d'El-Menea (Sud de Ghardaïa), a fait savoir M. Djebrit.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce rendement, explique le même responsable qui cite les séries de rencontres de vulgarisation organisées par les services de la DSA sur la céréaliculture saharienne et l'itinéraire technique basé sur le respect des étapes de culture, notamment la date des semis et l'utilisation des engrais.

R.R

Tébessa

Le nouveau wali installé dans ses fonctions

M. Mohamed Elbaraka Dehadj a pris jeudi ses fonctions de nouveau wali de Tébessa, en remplacement de Moulati Attallah nommé au même poste à la tête de la wilaya de Relizane, dans le cadre du mouvement partiel opéré récemment par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans le corps des walis.

La cérémonie d'installation, tenue au siège de la wilaya, s'est déroulée en présence des autorités civiles, militaires et des élus, outre des représentants de la société civile, et a vu la passation de consignes entre les deux walis.

S'exprimant à cette occasion, le nouveau wali a affiché sa détermination à poursuivre le processus du développement dans cette wilaya frontalière, selon les objectifs de la conjoncture actuelle pour l'édification de la nouvelle Algérie dans le cadre des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et l'éradication des différents phénomènes négatifs tout en s'engageant à développer les zones d'ombre.

Il a également appelé les acteurs de la société civile à l'accompagner pour atteindre l'objectif tracé, à savoir l'amélioration du cadre de vie des habitants de cette wilaya frontalière. Pour sa part, M. Moulati Atallah a adressé ses remerciements à tous ceux qui l'ont accompagné pendant trois ans à la tête de l'exécutif de cette wilaya qui regorge d'énormes atouts naturels et touristiques.

R.R

Guelma

Kamel Eddine Kerbouche prend ses nouvelles fonctions de wali de Guelma

M. Kamel Eddine Kerbouche a pris jeudi ses nouvelles fonctions de wali de Guelma, en remplacement de Kamel Abla, nommé wali de Sétif dans le cadre du mouvement opéré récemment par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune dans le corps des walis.

Lors de la cérémonie d'installation qui s'est déroulée à l'auditorium de la wilaya en présence des autorités civiles, militaires, judiciaires ainsi que des élus et des représentants de la société civile, le nouveau wali, qui occupait le poste de secrétaire général de la wilaya de Blida, a indiqué qu'il oeuvrera à poursuivre les efforts consentis par les précédents walis qui se sont succédé à la tête de la wilaya de Guelma et prendre en charge les préoccupations des citoyens dans toutes les régions de la wilaya, notamment au niveau des mechtas et des zones isolées. De son côté, l'ex-wali, Kamel Abla a affirmé s'être servi de son expérience en matière de gestion administrative pour booster le développement local dans la wilaya de Guelma, relevant que les efforts consentis «ont réalisé une amélioration notable dans tous domaines».

R.R

Tébessa

Des solutions d'urgence pour améliorer les conditions de vie dans les zones d'ombre

Le chargé de mission de suivi des régions d'ombre, auprès de la Présidence de la République, Mourad Ibrahim, a souligné mercredi à Tébessa l'importance de «trouver des solutions d'urgence afin de prendre en charge les préoccupations des habitants de ces régions dans tous les secteurs».

Habitants des régions d'ombre en vue d'améliorer leurs conditions de vie et de les fixer dans leurs régions d'origine», a relevé le chargé de mission lors de sa rencontre dans la région d'ombre «Gabel Boudjellal» dans la commune d'El Ma Labiod avec les responsables locaux, les attachés du cabinet du wali, les présidents des assemblées élues et les chefs de daïras. Il a, à ce sujet, affirmé «qu'il incombe aux responsables locaux et aux élus de prendre des décisions d'urgence dans les secteurs de l'énergie des ressources en eau et des travaux publics pour prendre en charge les préoccupations des habitants des régions d'ombre de cette wilaya», rappelant à cette occasion l'impératif de «l'extrême importance qu'accorde le président de la République, Abdelmadjid Tebboune à ce dossier». Au cours de sa visite dans la wilaya de Tébessa, M. Mourad Ibrahim s'est rendu dans les zones d'ombre des communes de El Ma Labiod et Laaouinet, où il a constaté de visu les conditions de vie «difficiles» des riverains et a relevé leurs doléances, leur promettant d'en faire un rapport détaillé au président de la République.

S'entretenant avec quelques citoyens, ce responsable a réitéré la volonté des autorités à «trouver des solutions radicales à la précarité et à la misère qu'endurent au quotidien les habitants des régions d'ombre».

Il a appelé à cette occasion les responsables locaux à se tourner vers l'énergie solaire pour alimenter ces régions-là en électricité et à inscrire des projets de désenclavement.

A signaler que la wilaya de Tébessa recense plus de 380 zones d'ombre qui manquent dans leur majorité des conditions minimales de vie, notamment dans le domaine de l'énergie, les ressources en eau, le logement et les travaux publics.

R.R

économie numérique

Contribution du GAAN

Le Numérique moteur de la croissance économique

L'Algérie gagnerait à se doter d'une stratégie nationale du numérique pour accompagner l'élan et l'enthousiasme actuels en vue de la modernisation et de la diversification de l'économie. Une telle stratégie devrait permettre de :

1.Faire du numérique un levier de croissance de l'économie nationale, notamment à travers l'apport des entreprises de la filière du numérique.
2.Bâtir les fondements nécessaires pour généraliser l'usage du numérique dans les différents secteurs et permettre l'essor d'une société de l'information et d'une économie de la connaissance.
L'idée étant d'avoir une approche holistique et d'encadrer, à travers cette stratégie, le maximum des mesures et d'actions entreprises dans le pays en vue de créer des synergies et améliorer l'efficacité et l'efficience de nos efforts dans ce domaine.
Nous résumons dans ce document les principaux axes sur lesquels devrait s'appuyer cette stratégie ainsi que les mesures prioritaires à considérer dans le proche avenir.
Ce travail est le fruit d'un groupe de réflexion au sein du GAAN qui a élaboré ces propositions durant les derniers mois.

A) Une Infrastructure fiable, sécurisée et performante :

1.Développer l'accès à l'Internet très haut débit.
a. En mettant à profit les différentes technologies et réseaux existants (fixe, mobile, satellite) ;
b. En dynamisant le marché des Providers Internet par la mise en œuvre des textes d'application découlant de la dernière loi sur les télécommunications, notamment sur le volet ouverture de la boucle locale.
c. Le renforcement de la bande passante internationale et l'optimisation de son rendement grâce notamment à la mise en œuvre d'un Peering local (GIX).
2.Accélérer la mise en service de la certification électronique pour les administrations et structures publiques, mais également pour le secteur économique et privé.
3.Favoriser la disponibilité de Centres de données sur le territoire national répondant aux standards internationaux afin de :
- Diminuer la sollicitation de la bande passante internationale ;
- Améliorer la performance des services en ligne par la réduction des temps de latence ;
- Consacrer la souveraineté nationale sur les données ;
- Améliorer l'attractivité du pays vis-à-vis des Investissements directs étrangers dans le domaine numérique et augmenter la contribution du numérique dans le PIB.
Pour cela, il y a lieu de lever les obstacles techniques (ex : disponibilité, qualité et coût de la bande passante, énergie), et prendre des mesures pour rassurer les investisseurs et inciter les investissements conséquents requis par les projets de Data Centers.

4.Engager proactivement la préparation pour la 5G, notamment pour :
- Assurer la disponibilité du spectre des fréquences requis ;
- Eliminer les obstacles potentiels au déploiement (ex : pour généraliser la 5G, il sera utile d'avoir des sites cellulaires supplémentaires équipés de la 5G. Les autorités en charge doivent disposer de ressources et d'un cadre réglementaire pour équilibrer entre les préoccupations des consommateurs et la planification urbaine avec des exigences en matière de construction d'infrastructures).

B) E-Gouvernement pour offrir un service public efficace, transparent et inclusif, centré sur le citoyen et l'entreprise :

Il est attendu du Gouvernement de donner l'exemple en matière d'adoption et d'usage des TIC et du numérique afin de de rallier les citoyens, les entreprises et d'autres acteurs nationaux pour édifier une société de l'information.
Pour cela, il y a lieu d'assurer les éléments clés et facilitateurs ci-après:
1. Capitaliser sur la numérisation de l'état civil et le Numéro d'identification national, pour mettre en œuvre une Identité numérique unique pour chaque citoyen, permanente, disponible et authentifiable en ligne et pas seulement par le moyen de la carte nationale biométrique physique. Cette identité numérique devrait convenir aux transactions institutionnelles mais aussi commerciales (ex : Banques).
2.Mettre en place un Système d'échange sécurisé de données assurant l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information des administrations, structures gouvernementales, et services publics (ex : CNR/Etat Civil).
3.Mettre en service le Portail gouvernemental de services intégrés et accessibles depuis des plateformes en ligne et mobiles. Même si les services en question seront développés par les structures concernées, il est important de simplifier l'accès aux citoyens en intégrant les services les plus courants au sein d'un portail (guichet) unique.
4.Renforcer la cybersécurité pour établir la confiance entre gouvernement, citoyens, et entreprises.
5.Favoriser l'Open Data afin de rendre disponibles, pour les administrations centrales, les collectivités locales et les investisseurs - les données pour les systèmes d'aide à la décision et au développement.
Il est utile de rappeler que les retombées et bénéfices du e-Gouvernement sont multiples :
- Amélioration de l'efficacité et de la productivité des services de l'administration.
- Amélioration des services aux citoyens et un meilleur engagement des citoyens avec le gouvernement.
- Accélération de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des politiques sociales, le numérique étant un catalyseur clé des secteurs sociaux tels que l'éducation et la santé.
- Economie des coûts : des économies substantielles peuvent être réalisées en numérisant et en automatisant les processus.
- Promotion de la transparence, la responsabilité, la bonne gouvernance et la réduction des opportunités et possibilités de corruption.
- Amélioration de la compétitivité et l'attractivité économique du pays, en favorisant un environnement propice aux affaires, comme en témoigne le classement « Doing Business » pour l'Algérie en 2020 qui peine à améliorer son classement à la 157ème place depuis deux ans.

C) Une population qualifiée pour l'ère du numérique (Capital humain) :

1.Développer la « Littéracie digitale» au sein des différents segments de la population.
Alors que le taux de pénétration des smartphones/tablettes a évolué significativement en Algérie, ils demeurent des appareils adaptés d'abord pour un usage de consommation de contenu. La crise du Covid-19 a mis en exergue le faible taux de pénétration des ordinateurs chez les étudiants, employés, ménages…etc. (la base installée des ordinateurs personnels ne dépasse pas les 3 millions d'ordinateurs pour une population qui dépasse les 40 millions, dont 40% environ au sein des administrations et entreprises), ce qui a réduit significativement l'éventail des solutions envisageables pour assurer une flexibilité dans le lieu de travail ou d'apprentissage.
Dans ce cadre, il y a lieu de :
- Revoir à la baisse les taux de taxation actuels en droits et taxes appliqués aux ordinateurs personnels et d'autres équipements informatiques essentiels (switch et routeurs, serveurs…etc.) qui se trouvent actuellement à un niveau excessif, rendant ainsi l'accès à un outil aussi essentiel que l'ordinateur impossible pour la plus grande frange de la population.
- Engager, dans les plus brefs délais, des programmes et initiatives à caractère national à travers un partenariat public-privé et visant à offrir des solutions (Ordinateur + Contenu + Services) adaptées par segment de la population (ex : Etudiants/Elèves/Enseignants, Fonctionnaires, Ménages, PME…etc).
- Favoriser la formation par le e-Learning pour les différentes franges de la population : A l'ère de la digitalisation, la formation à distance est aujourd'hui utilisée officiellement au même titre que les formations et enseignements prodigués en présentiel (Universités, grandes écoles, centres de formation, entreprises etc..). Elle a permis aux cadres, salariés, apprenants de travailler ensemble et de se former en dehors de leurs horaires de travail. C'est désormais une volonté affichée des pouvoirs publics d'insuffler l'économie du savoir.
2.Préparer la future génération et main d'œuvre à l'ère de l'industrie 4.0. La 4ème révolution industrielle est en train de définir un bon nombre des compétences et aptitudes requises pour réussir dans le monde du travail. Au-delà des défis nés avec la crise du Covid-19 comme l'enseignement/apprentissage à distance, les responsables de l'éducation sont confrontés au défi supplémentaire de combler l'écart de compétences créé par l'industrie 4.0 et les exigences d'une société mondialement compétitive, dans laquelle certains emplois existants sont en déclin tandis que de nouveaux emplois faisant plus appel à des compétences en technologie et des compétences cognitives émergent. Il est donc primordial d'engager une réflexion sur une intégration efficace des Technologies dans les programmes d'enseignement au niveau de l'éducation nationale mais aussi au niveau de la formation professionnelle en vue de développer les compétences requises à l'ère de l'intelligence artificielle et de l'industrie 4.0 et préparer ainsi notre future génération d'innovateurs.
3. Formation de compétences hautement qualifiées dans les technologies phares, comme l'intelligence artificielle ou la cybersécurité, afin de soutenir la transformation économique et sociale du pays par des compétences locales.
4.Mettre à profit les compétences algériennes résidant à l'étranger pour bénéficier de l'expérience et de l'expertise des expatriés algériens, exerçant dans de grandes entreprises internationales, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

D) Écosystème et économie numérique

1.Renforcer la transparence et l'équité dans l'accès à la commande publique et aux opportunités d'affaires d'une manière générale, à travers notamment :
• La dématérialisation des procédures de participation aux marchés publics, notamment par la mise en place d'un portail des appels d'offres du secteur public.
• La mise en œuvre de SLA (contrat de niveau de service) au niveau des structures et administrations en charge de délivrer des autorisations ou agréments spécifiques aux activités du numérique.
• La consécration de la préférence nationale par les entreprises et organismes publics dans l'octroi des marchés.
2. Paiement électronique et inclusion financière : la disponibilité et l'utilisation de tous les services financiers par les différents segments de la société dont les institutions et les particuliers.
3.E-commerce : le e-commerce en Algérie peine à se développer, en raison du retard dans la promulgation des textes réglementaires et l'absence d'une culture digitale auprès des consommateurs.
4.Contraintes Banques / Commerce international / Change : Certaines réglementations dépassées limitent le développement du secteur et la digitalisation de l'économie. Le contrôle des changes et les problématiques liées à la détention de devises (i.e. rapatriement de fonds de l'étranger, convertibilité du dinar, manque de cadre légal nécessaire aux paiements électroniques).
5.Incentives : accompagner les porteurs de projet dans le digital par des mesures incitatives et d'encouragement : exonération fiscale, accès aux crédits bancaires, etc.
6.Coordination / Collaboration / Partenariat Public Privé : nécessité d'instaurer un climat de confiance et créer des passerelles de partenariat entre les entreprises du secteur public et celles du privé. Le but étant identique : créer de la richesse et développer l'économie nationale.
7.Startup : simplifier les procédures de création de startups et instaurer un fonds d'aide financière et un accompagnement technologique (incubateurs).

E) Gouvernance et capacités organisationnelles :

La transversalité du numérique engendre la nécessité d'impliquer tous les secteurs afin de réussir l'atteinte des objectifs ciblés. L'absence de coordination est souvent la raison derrière l'échec des expériences de transformation numérique.
Dans ce contexte, il y a lieu de :
1.Mettre en place une Structure centrale responsable de la mise en œuvre de la stratégie nationale du numérique qui transcende les différents départements ministériels et administrations afin justement d'assurer la coordination entre eux.
2.Assurer la pérennité du financement des projets par la mise en œuvre de modèles de financement adaptés, notamment par la diversification des sources de financement.
3.Favoriser le partenariat public-privé.
4.Mettre en place un tableau de bord ou observatoire du numérique en collaboration avec toutes les parties prenantes afin d'assurer le suivi et le pilotage de la feuille de route.
5.Conduire le changement, notamment par des actions de sensibilisation et une communication efficace afin d'obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes qui s'approprieront et porteront la stratégie et feuille de route de développement du numérique.
6.L'éducation financière :
Nécessité d'instaurer des mécanismes d'éducation et de sensibilisation financière à travers l'élaboration d'une stratégie nationale visant à promouvoir l'enseignement et la culture financière, encourageant l'usage des moyens de paiement dématérialisés. Le développement de cette stratégie par des organismes gouvernementaux et le secteur privé, afin d'améliorer les connaissances financières des citoyens, en particulier les catégories vulnérables tels que les petites et moyennes entreprises, les jeunes et les femmes.

C. P.

Mots fléchés

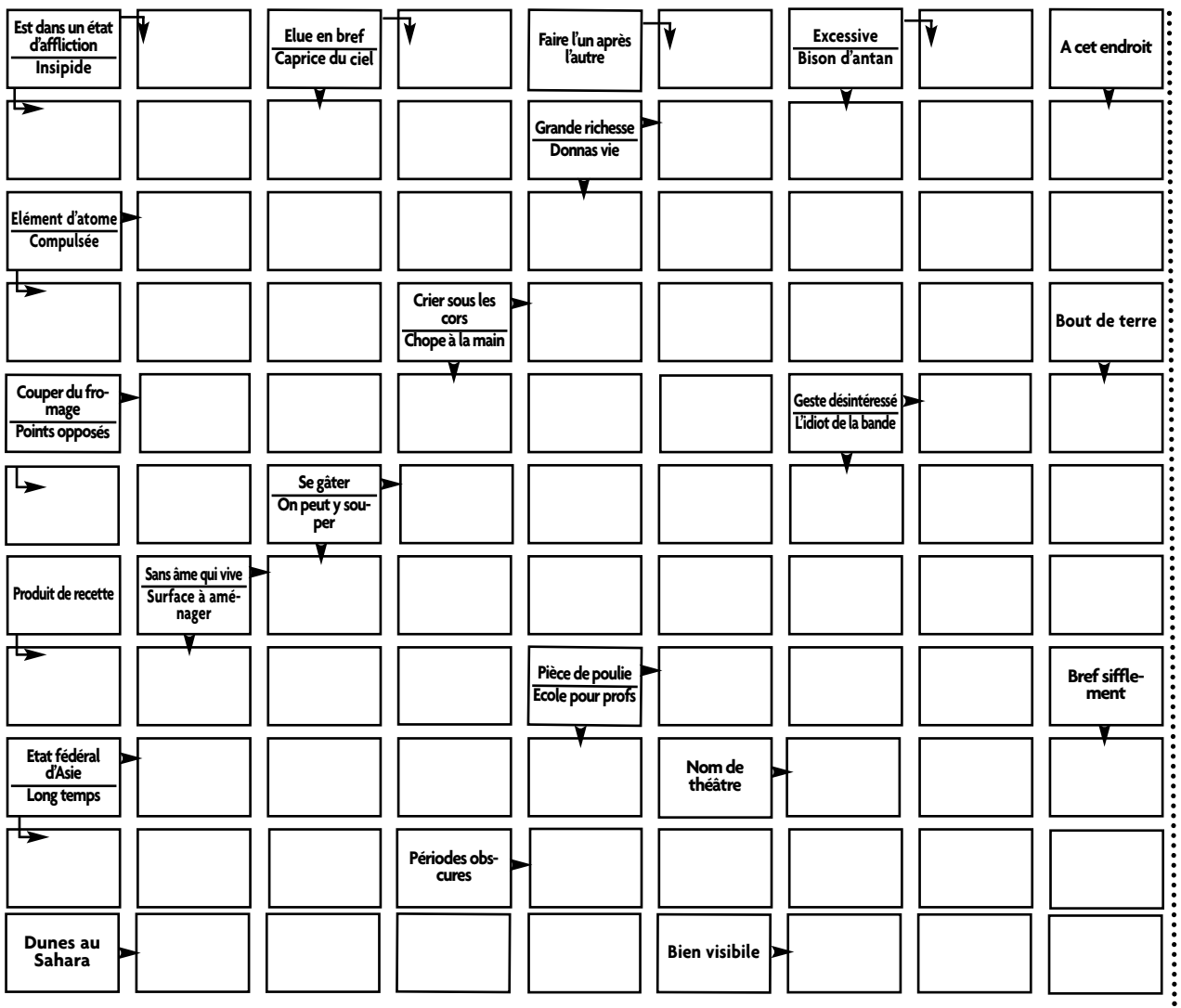

Mots croisés

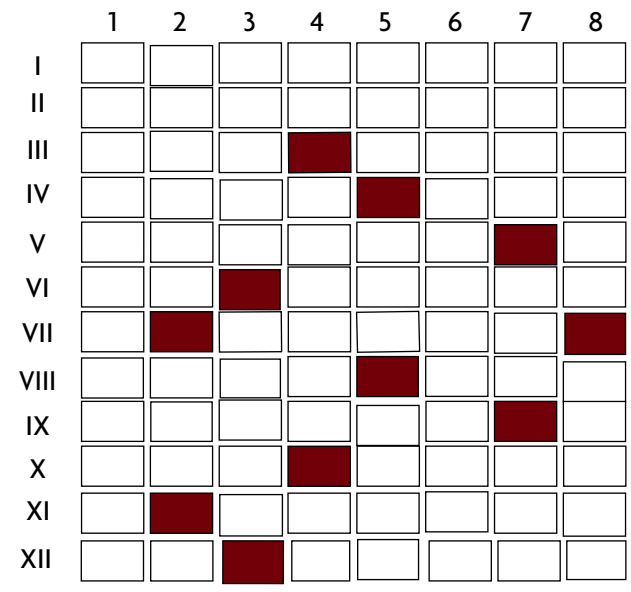

HORIZONTALEMENT

I.Maison indienne.**II.**Mettra en éveil.**III.**Cela offre plus de loisirs. Sans sautes d'humeur.**IV.**Il ne supporte pas trop l'improvisation. Cours d'Alsacien.**V.**Elles font figures de sages.**VI.**Point du Midi. Réalisateur de Manahattan.**VII.**Petit échassier.**VIII.**Il a baptisé son tombeau. Unité pour des énergies.**IX.**Traverse de fenêtres.**X.**Ses jours ne sont pas comptés. Niveau de la ceinture.**XI.**Dont on a ôté le meilleur.**XII.**Lettres de poste. Un peu de vert dans du jaune.

VERTICALEMENT

1.Voix de pachyderme.**2.**Tout dernièrement. Un pic des Pyrénées (de).**3.**Orna le chef. Donc pas assurée.**4.**Il est balisé de rouge et de blanc. Qui aurait perdu le nord ? Indice d'accompagnement.**5.**Chef d'états. A donc bien profité de la campagne. Boulette de Lamentin.**6.**Durées des représentations.**7.**Vérification de bagages. Agrafée et épinglée. Oiseau rare.**8.**Homme de Liège. Ne sont pas engagés quand toutes les portes nous sont ouvertes.

Mot mystère

AMARRES
AMERIX
ANTIDOTE
ARENE
ARREDEBUS
ASTERIX
BARBARES
BARBE
BRAVOURE
BRONZE
CERVOISE
CHENE
COLONNE
CROCODILES
DRAKKAR
DUROCORTORL
EGYPTIEN
ELECTRIC
EMPIRE
ESCORTE
FLEUVE
FORUM
GUERRIER
HISTERIC
HUTTE
IGNORER
ISIS
LEGION
MARS
OBELUS
OCCUPANT
OLIBRIUS
PAIX
PATROUILLER
PEUR
PIERRE
POISSON
POSTE
PRIX
RENFORTS
RIGOLARD
ROME
SCIPION
SERPE
THEORIC
TONNEAU
TOUR
ZEBIGBOS

E	P	R	E	S	R	O	M	E	S	I	O	V	R	E	C
T	M	O	R	E	E	D	R	A	L	O	G	I	R	I	R
T	U	B	R	R	I	E	M	P	I	R	E	U	R	R	O
U	R	E	E	A	R	A	N	T	I	D	O	T	E	U	C
H	O	L	I	B	R	I	U	S	O	V	C	C	P	O	O
I	T	U	P	R	E	E	I	U	A	E	N	N	O	T	D
S	R	S	E	A	U	S	N	R	L	E	E	X	S	N	I
T	O	S	O	B	G	I	B	E	Z	B	I	E	T	O	L
E	C	R	C	N	O	I	G	E	L	R	T	Z	E	I	E
R	O	A	C	O	L	O	N	N	E	A	P	N	F	P	S
I	R	M	U	R	O	F	C	T	O	B	Y	O	L	I	C
C	U	E	P	O	I	S	S	O	N	R	G	R	E	C	O
U	D	R	A	K	K	A	R	R	E	D	E	B	U	S	R
P	I	I	N	A	S	T	R	O	F	N	E	R	V	U	T
X	T	X	T	H	E	O	R	I	C	I	C	H	E	N	E
O	N	R	E	L	L	I	U	O	R	T	A	P	A	I	X

Le mot manquant

Dans la citation suivante, un mot a été supprimé :

«L'imagination est plus importante que le .....»

Est-ce le mot :

A : Prix ? B : Savoir ? C : Projet ?

(Poverbe Albert Einstein)

Solutions du numéro 504

Mots fléchés

Horizontalement :
A - U - P - D - AGENOUILLE - GRISERIES - FRIRA - SSI - AGA - ESTER - EVEILLEE - A - E - TEE - RAB - ARC - SERAIL - AGIT - GIDE - ASSIED - TES.

Verticalement :
A - F - E - A - A - AGGRAVERAS - ERIGE - CGS - UNIRAIT - II - OSA - LESTE - PUE - ELEE - D - IR - SE - RG - LISTERAIT - LESE - AIDE - DESIRABLES.

Mots croisés

Horizontalement :
COCOTTE - PA - AMOURETTES - NERVOSITES - OL - R - SOCLE - NERI - IL - IS - ITERATIONS - ATP - BUE - GE - LE - FORZA - U - E - IULE - SUR - SERTISSONS.

Verticalement :
CANONIALES - OMELETTE - E - COR - REP - IR - OUVRIR - FUT - TRO - ABOLI - TESSITURES - ETIOLIEZ - S - TTC - O - ASO - PEELING - UN - ASSESSEURS.

Le mot manquant

« La pensée d'un homme est avant tout sa nostalgie.».

(Poverbe Albert Camus)

Mot mystère

FERRONNERIE

Programme

TF1

11.00 Les feux de l'amour
12.00 Journal
12.30 Reportages
13.25 Reportages faits divers
15.05 Vacances des familles nombreuses
16.50 Les docs du week-end
18.10 Nos chers voisins
17.10 Météo
19.00 Journal
21.00 Météo
21.05 Le grand concert de l'été

France 2

22.50
10.10 Tout le monde veut prendre sa place
12.00 Le journal
13.30 Tout compte fait
13.50 Un mariage plus que parfait
14.00 La boutiques des secrets
16.30 La robe de ma vie
17.40 N'oubliez pas les paroles
18.45 Le journal
20.00 Fort Boyard
20.55 Vestiaires

M6

09.10 Météo
10.10 Norbert, commis d'office
12.00 Cauchemar en cuisine
13.30 Cauchemar en cuisine
13.50 E=M6 spécial santé
14.55 Chasseurs d'appart'
16.35 E=M6 spécial santé
17.40 French in the City
18.45 Le journal
20.25 Scènes de ménages
21.05 C'est quoi cette famille ?!
23.00 Chocolat
01.10 NCIS: Los Angeles

France 3

06.00 EuroNews
06.30 Boule et Bill
06.42 Ludo
07.09 Titeuf
07.40 Anatole Latuile
07.47 Les lapins crétins : invasion
08.06 Raiponce : la série
08.20 Sept nains et moi
09.40 Les nouveaux nomades
11.20 Les grands du rire
11.25 Les carnets de Julie
11.55 Journal
12.20 Météo
12.25 Un livre toujours
13.55 Les grands du rire
14.15 Les carnets de Julie
15.15 Les carnets de Julie avec Thierry Marx
16.15 Trouvez l'intrus
17.10 Questions pour un champion
20.55 Météo des plages
21.05 Le secret de l'Abbaye
22.35 Assassinée

TV5MONDE

18.05 Matière grise
19.42 Tout le monde veut prendre sa place
20.00 Acoustic
20.30 Journal
21.00 Stupéfiant !
23.08 Odysseus

Direct 8

10.00 Direct Auto Express
11.00 Direct Auto Express
12.35 Quand ma vie bascule
14.20 Double visage
15.55 Meurtre à l'esprit
17.50 Salut les Terriens !
20.00 Ahmed Sylla avec un grand A
21.45 Ahmed Sylla : la force comique

W9

13.10 Rosa
14.55 Rosa : wedding planneuse
16.30 Rosa : wedding planneuse
18.05 La petite histoire de France
20.00 Les 30 ans du Top 50
21.40 Les 30 ans du Top 50

France 4

11.50 Zouzous
14.45 Une saison au zoo
15.55 Zip Zip
17.40 Minikeums
18.40 Minikeums
20.15 JO Club
21.05 Les enfants de la télé
22.35 Deux olympiques 2018

Canal+

09.50 Babylon Berlin
10.00 Babylon Berlin
10.35 Babylon Berlin
12.45 Le cercle
13.45 Top 14
16.00 Ligue 1 Conforama
17.50 Canal Sports Club
19.00 Sport Reporter
20.05 D'après une histoire vraie
21.40 Message from the King

Ciné Frisson

18.11 **Hyper tension 2**
19.44 Opérations spéciales
19.46 Action Women
20.39 Punchline
20.50 **Opération Espadon**
22.25 **Desperado**

Ciné Cinéma Premier

18.20 **G.I. Joe: Le réveil du Cobra**
20.14 Par ici les sorties
20.25 En coulisses Ciné+
20.33 Hollywood Live
20.50 Apollo 13
23.05 Le Secret des Marrowbone

France 5

12.25 Vues d'en haut
14.00 L'aube des civilisations
14.55 Mexique sauvage
15.50 Les routes de l'impos-

Arte

18.45 Arte journal
19.05 sous les pavés de...
20.05 28 minutes samedi
20.50 Héliopolis, la cité solaire des pharaons

TMC

11.00 Nos chers voisins
12.05 Hercule Poirot
14.05 Hercule Poirot
15.55 Hercule Poirot
17.00 Nos chers voisins
20.00 En attendant Noël
21.50 Noël à Disneyland

Eurosport

10.30 Thiem's 7 2020
13.30 Thiem's 7 2020
15.30 Aurillac / Bayonne
16.45 Agen / Montauban
17.55 Haugesund - Molde
20.00 Jeux olympiques : Home of the Olympics
20.30 Rosenborg - Strømsgodset

Sélection

Ciné Premier - 18.20
G.I. Joe : le réveil du cobra
Film d'action de Stephen Sommers

Après une attaque menée par un commando, deux militaires rejoignent les G.I. Joe, un groupe de soldats suréquipés, afin de combattre un puissant marchand d'armes et une redoutable organisation terroriste ayant en sa possession des armes de destruction massive.

Ciné Premier - 20.50
Opération Espadon
Film d'action de Dominic Sena

Dans le seul but de regagner enfin la garde de sa fille, un as du piratage informatique consent à louer ses talents à une crapule pas comme les autres: un personnage insaisissable qui se prétend chargé d'une mission très secrète.

Ciné Frisson - 22.25
Desperado
Film d'action de Robert Rodriguez

Un musicien solitaire, devenu hors-la-loi, sillonne le nord du Mexique pour venger sa bien-aimée tuée par un puissant trafiquant de drogue. Blessé au cours d'une fusillade et soigné par une libraire, un secret l'attend au bout de son parcours.

CHRONIK
par Herbé

VENGEANCE

Parce que sa sœur a disparu sans laisser de traces à Los Angeles, Jacob King débarque de Cape Town dans la cité des anges pour la retrouver. Il ne lui faut guère de temps pour découvrir qu'elle est morte, assassinée et oubliée, comme tant d'autres avant elle. Jacob décide alors de retrouver la trace de ses assassins et de se venger... Avec une telle histoire, «Message from the King» s'affiche donc clairement comme un film de genre violent lorgnant du côté des années 1970, du «Get Carter» de Mike Hodges, des Dirty Harry et du «Hardcore» de Paul Schrader. Du cinéma de genre comme on les aime avec une petite singularité en plus : il est réalisé par Fabrice Du Welz, le cinéaste belge. Ici, le réalisateur débarque sur le projet sans être à l'origine du scénario mais s'en empare avec un amour du genre qui ne s'est jamais démenti. «Message from the King» n'échappe donc pas aux règles d'un revenge movie : ambiance glauque, violence sèche et désespoir latent sont au rendez-vous sous le soleil d'un Los Angeles, rendant l'atmosphère du film bien particulière. Car au-delà de la violence graphique, c'est une violence plus sourde qui parcourt le film. La violence d'une ville cosmopolite qui s'en prend aux plus faibles pour les broyer, les laissant mariner dans des motels miteux ou sur le plateau glacial d'une morgue. Le Los Angeles de «Message from the King» est une ville où il faut se méfier de tout le monde. Dans sa quête de vengeance, Jacob aura tout de même le temps de se lier avec Kelly, une mère célibataire venue du Nouveau-Mexique, à la merci de cette ville cruelle. Âpre et violent, le film bénéficie du regard inédit de Du Welz sur la ville de Los Angeles. Si «scénaristiquement», il reste classique dans son registre sans en bouleverser les codes, il n'en demeure pas moins un exercice de style viscéral et passionnant, écrin idéal pour que Chadwick Boseman puisse démontrer toute l'étendue de son talent dans un rôle sombre et torturé, entouré par de sacrés seconds rôles. «Message from the King», implacable jusque dans son dénouement, est donc une jolie réussite de la part d'un cinéaste amoureux du genre, décidé à secouer son public quoiqu'il arrive...

Production et le financement de films

LANCEMENT DE LA PLATE-FORME «TAHYA CINÉMA»

«Tahya Cinéma» est une plateforme digitale nouvellement créée, destinée aux professionnels du 7e art et de l'audiovisuel qui auront désormais la possibilité de trouver des sources de financement en Algérie et à l'étranger pour réaliser leurs projets.

La plateforme se propose de mettre en relation les «talents et les professionnels du secteur de l'audiovisuel et du cinéma en Algérie en leur offrant des opportunités de production et de financement à leurs projets de films», expliquent ses initiateurs.

Elle se présente comme un «trait d'union» entre les porteurs de projets cinématographiques et audiovisuels, et les bailleurs de fonds parmi les producteurs, les sponsors ou encore les mécènes.

Les utilisateurs de ce réseau pourront accéder à l'information et aux outils nécessaires à leur formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel en Algérie et à l'étranger.

La plateforme propose aussi une liste de salles de cinéma et de ciné-clubs opérants en service ainsi qu'un annuaire des festivals de cinéma à travers le monde. Ses initiateurs comptent, en outre, contribuer à «l'émergence d'une dynamique» favorable à la communication entre les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Outre la mise en relation des praticiens du 7e art et de l'audiovisuel avec le monde de l'entreprise, «Tahya Cinéma» œuvre à «promouvoir les opportunités» de formation dans l'écriture, la réalisation, la production et la distribution de films.

R. C.

Portrait de Makhlouf Boughareb

L'humble aède des Ath-Yenni

Il se gave, depuis son jeune âge, d'envolées lyriques et s'adonne allégrement à l'articulation rimique. Réservé, humble et délicat à l'extrême, Makhlouf Boughareb se laisse submerger par sa passion pour la poésie qu'il décline en langues française et amazighe et qu'il puise de ses ressentis intimes, de son environnement et des turpitudes de son époque.

Si la région des Ath-Yanni (Tizi-Ouzou) est réputée pour être un creuset de l'érudition et de l'art en enfantant des sommités mondiales comme Mohamed Arkoun, Mouloud Mammeri ou encore le chanteur Idir, cette pittoresque localité, nichée au pied du majestueux Djurdjura, a donné également naissance à de multiples autres talents versés dans divers domaines, tel que celui consistant à ciseler les mots, avec autant de dextérité que celle ayant donné forme aux renommés bijoux locaux.

Dans ce registre, Makhlouf Boughareb est sans contexte l'un des plus en vue, grâce à un talent affirmé et précoce pour la belle prose. En attestent les multiples gratifications auréolant sa fertile créativité. La plus récente étant la sélection, en juin 2020, d'un de ses poèmes par l'anthologie française «Poètes en roue libre», aux côtés de 21 autres noms représentant les deux rives de la Méditerranée.

«C'est une anthologie de référence et qui a beaucoup de visibilité. D'ailleurs, j'ai eu de nombreux échos positifs à la suite de cette sélection !», commente-t-il pour l'APS, précisant que c'est «L'échanson» qui lui vaudra cette place. Il y dit : «A tous les jours traqués comme des malentendus, j'offre à boire. A tous les captifs, aux pensifs qui ne pensent plus, j'offre à boire. Aux mutins, aux lutins et mêmes aux matons». En 2004, il a également figuré dans les anthologies «Les cygnes de l'Aube» et «Les chants des larmes», un livre collectif international dédié à la poésie et édité en France par la maison «Lire et méditer».

Natif, il y a plus d'un demi-siècle du village de Taourirt-Mimoun, l'aède des Ath-Yanni dit se nourrir «de joutes ancestrales et du rêve d'assister à d'autres, plus contemporaines». Et C'est dans la littérature et la poésie universelles de Mammeri, Djaout, Baudelaire, Musset, Aragon, Prévert, ou encore dans les textes mélodieux d'Idir, Aït Menguellet, Ferré, Ferrat, etc., que son inclination pour la rime a germé.

Celle-ci est née également de ses longues écoutes radiophoniques, bercé qu'il était par des émissions phares des chaînes I et III, dont celles de Farid Mammeri et de Djamel Benamara. Plus tôt, son inspiration s'est nourrie de ses cahiers d'écolier pour se développer au fil de l'écriture.

En langue française, ses œuvres poétiques principales sont : «L'enfer un peu», «Faire trembler mes terreurs», «Délirêve». «De Pénélope à Ulysse», tous édités en France. Accessoirement, il s'est essayé à l'écriture des nouvelles «Dompte la blancheur» et à la traduction de tamazight vers le français et inversement, citant l'œuvre de Tahar Djaout «Les rets de l'oiseleur», «Les Isefra» de M. Mammeri, «Il meurt lentement» de Pablo Neruda et «Le roman inachevé» de Louis Aragon. Ceci, en plus d'avoir composé les paroles en tamazight de quelques chansons pour le groupe musical local «Yanni».

Dans le palmarès de Makhlouf Boughareb, figurent également un Prix et une attestation de mérite délivrés par la ville de Turin (Italie) pour des poèmes traduits en italien, alors que son poème «L'arc en ciel» a été lu lors de la Journée de la paix, célébrée en septembre 2015 à New York par les Nations unies. Sa verve créatrice a, en outre, été gratifiée en 2000 du Prix M. Mammeri pour «Tafsut-Inni» (Ce printemps-là), décerné par la Fédération des Associations amazighes ainsi que du Prix de la revue italienne «Immagine et Poésia» (2015).

A son actif, le poète compte plusieurs passages, en français et en tamazight, dans des radios et télévisions nationales et étrangères ainsi que des contributions dans la presse algérienne. De même qu'il a pris part à divers festivals de poésie kabyle, en tant qu'auteur, organisateur ou membre du jury.

Engagé également dans l'action associative, il a fondé et assuré le Secrétariat général des associations «Taneflit» (développement) et de «ASAKA « (le pont). «Taneflit» ayant été le 1er club algérien affilié à l'Unesco et ayant reçu, pour ses efforts, les félicitations de son ancien directeur général, Fédérico Mayor.

M. Boughareb résume sa conception d'un écrit poétique abouti en ces termes : «Chacun devrait dire au fond de lui : 'j'aurais aimé l'écrire ce poème !'». S'agissant de ses projets futurs, il évoque des recueils de poésie «en attente d'édition, comme des lettres jamais affranchies», à l'instar de «Vacuité» où il déclame : « Aujourd'hui, ni les rues désertes ni les iconoclastes chasseurs de tourbillons. Ni les vaillantes lunes, veillant les fiers gardiens, augurant des aubes glauques. Ni les doigts crochus résignés, accrochés aux pans du ciel. Ni même l'évanescence des sourires.

Et des vains départs qui récidivent. Invités par d'impromptus naufrages. Car tout se trace désormais. En déchirures, en zébrures. Et je m'en veux de n'être pas Makhlouf Boughareb».

Mais quels que soient les honneurs passés et à venir, le barde des Ath-Yanni n'est pas prêt de cesser de rimer et, se faisant, de troquer la discrétion qui le distingue pour une détestable vanité. Et il le souligne si bien en se définissant comme étant «un homme simple, allant l'amble pour si peu de scintillements».

R. C.

Littérature et la langue amazighe

Un décret portant la création du Prix du président de la République

Le décret présidentiel portant création du Prix du Président de la République pour la littérature et la langue amazighe est paru au dernier numéro du Journal officiel.

Le décret n 20-228, paru dans le numéro 50 du JO, a pour objet de récompenser les meilleures recherches et œuvres réalisées par des participants, encourageant ainsi la recherche et la production de la littérature en langue amazighe et leur promotion, et les œuvres écrites ou traduites en tamazight.

Attribué aux catégories «Linguistique», «Littérature exprimée ou traduite en Tamazight», «Recherches dans le patrimoine culturel immatériel amazigh» et «Recherches scientifiques technologiques et le numérique en Tamazight», le Prix consiste à sanctionner les œuvres primées par une attestation d'appréciation et une récompense financière.

Le décret stipule, dans son quatrième article, que le Prix du président de la République pour la littérature et la langue amazighe est doté de la somme de un million de dinars (1 000 000 DA) pour le premier lauréat, cinq cent mille dinars (500 000 DA) pour le deuxième, et deux cent cinquante mille dinars (250 000 DA) pour le troisième. La candidature pouvant être individuelle ou collective, les postulants au Prix doivent, entre autre, être de nationalité algérienne, âgés de vingt ans au moins, et participer avec une seule œuvre, à l'une des quatre catégories inscrites au concours.

Autres critères de sélection permettant de concourir à ce prix, la nécessité de fournir des travaux documentés et authentiques non publiés auparavant, joindre une copie du texte dans sa langue d'origine s'il s'agit d'une traduction, et s'assurer que les travaux proposés n'ont pas déjà été sanctionnés par un Prix ou un diplôme scientifique.

Le Prix est décerné lors de la célébration du jour de l'an Amazigh «Amenzu n Yennayer», par un jury indépendant composé de représentants du Haut commissariat à l'amazighité (président) et des ministres chargés des finances, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que ceux de la culture et de l'éducation nationale.

Un représentant du Centre de recherche en langue et culture amazighes et trois professeurs spécialisés, désignés par le Haut-commissaire à l'amazighité, en coordination avec les recteurs d'universités dotées des instituts de langue et de culture amazighes, font également partie du jury qui peut faire appel, précise le décret, à toute personne compétente susceptible de l'aider dans le tri des travaux dont il est saisi.

Les membres du jury sont nommés par décision du Haut-commissaire à l'amazighité, pour une durée de deux ans, renouvelable une seule fois, et le secrétariat du jury est assuré par les services concernés du Haut- commissariat à l'amazighité, comme précisé dans les articles 6 et 10 du décret.

Les œuvres sont déposées auprès du secrétariat du jury qui déterminera, lors de l'annonce de l'organisation du concours, le délai, le nombre et la nature des copies.

Les œuvres primées, selon l'article 19 du décret, sont conservées auprès du service concerné du Haut-commissariat à l'amazighité qui peut les publier à ses frais, dans le respect des règles en vigueur, et après accord des lauréats.

R. C.

vie pratique

santé

Secrets de beautés du café

Le café n'a pas bonne réputation, parfois à juste titre. Bonne nouvelle pour toutes celles qui n'ont pas réussi à le bannir de leur cuisine : vous pouvez désormais lui faire une place de choix dans votre salle de bain, car le café, et plus particulièrement le marc de café, est un grand allié de votre beauté. Nos grands-mères le savaient, et il est grand temps pour nous de redécouvrir les vertus secrètes du café.

Anticellulite et raffermissant
Vous le trouvez au rayon minceur des parapharmacies : le marc de café est votre allié minceur et fermeté. Pourquoi ? Parce qu'il contient de la caféine en quantité, laquelle possède des vertus drainantes et a un effet tenseur. Combiné à l'action du massage qui stimule la circulation sanguine, le résultat est garanti : votre peau est immédiatement plus ferme et tonique.

Massage anticellulite au marc de café : mélangez le marc de café avec une huile végétale de votre choix, et massez votre corps longuement. Quotidiennement, si possible ! Rincez à l'eau tiède, ou froide pour les plus courageuses. Votre peau est immédiatement raffermie.

Enveloppement anticellulite au marc de café : mélangez deux poignées de marc de café avec une huile végétale, appliquez sur vos cuisses, et enveloppez de papier cellophane. Laissez poser aussi longtemps que vous voulez (pouvez), 20 minutes si possible. Rincez à l'eau tiède.

Gommage visage bonne mine
La peau de votre visage appréciera l'effet «coup de boost» du marc de café, qui augmente en outre la production du collagène.

Masque éclat au marc de café : mélangez 1 c. à c. de marc avec du miel ou de l'huile végétale (huile d'argan ou d'amande douce). Appliquez le mélange sur une peau préalablement démaquillée, et effectuez de légers massages circulaires en évitant le contour des yeux. Si vous avez le temps, laissez poser 15 minutes. Rincez à l'eau tiède, votre teint est lumineux.

Masque dynamisant au marc de café : mélangez 1 c. à c. de marc avec 1 c. à c. de yaourt nature (bio, de préférence) et appliquez sur votre visage, en évitant le contour des yeux. Laissez poser 15 minutes, le temps que le marc de café active la microcirculation de votre visage.

Météo

Samedi 5 septembre : 19°C

Dans la journée :
Ciel dégagé
max 19°C ressentie 24°C
Vent modéré de sud

Dans la nuit :
Ciel dégagé
28°C ressentie 20°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 06:18
Coucher du soleil : 19:20

astuces

Comment conserver les bananes ?

Facilement consommée par les petits et les grands, la banane est un allié pour les encas du quotidien. Ce fruit privilégié contient ainsi de nombreuses fibres et vitamines, mais aussi des glucides. Bref, les bananes trônent dans nos corbeilles à fruits, tout au long de l'année ! Mais comment faire pour les choisir et bien les conserver ? Quelles sont les idées pour utiliser des bananes trop mûres ? On vous dévoile nos trucs et astuces pour toujours avoir des bananes sous la main sans les jeter !

Vous souhaitez conserver les bananes fraîches plus longtemps ?
Voici une astuce toute simple pour les conserver fraîches 3 à 5 jours de plus. Tout ce dont vous avez besoin, c'est de film alimentaire. Pour éviter que vos bananes ne pourrissent rapidement, enroulez simplement la tige de la grappe avec.

Comment faire :
1. Coupez un bout de film alimentaire de la taille de votre main.
2. Enroulez-le autour de la tige de la grappe en serrant bien.
3. Enlevez-le délicatement et replacez-le à chaque fois que vous prenez une banane. Résultat et voilà, vos bananes se conservent ainsi plusieurs jours de plus qu'habituellement comptez entre 3 à 5 jours de plus. Si vos bananes sont déjà séparées, vous pouvez utiliser la même astuce. Mettez simplement le film alimentaire sur la tige de chaque banane.

(Suite et fin)

Recette du jour

TARTE SOUFFLÉE AU CHOCOLAT

INGRÉDIENTS
Pour la pâte
Sucre glace : 40 g
Farine : 250 g
Beurre doux : 125 g
1 Jaune d'œuf
- pincée sel
Pour la garniture
Beurre doux : 110 g
Chocolat noir : 100 g
4 Jaunes d'œuf
1 œuf
Sucre en poudre : 75 g
Pour le dressage
Sucre glace : 15 g

Préparation
Préchauffer le four à 180°C (th.6). Mélanger le sucre, la farine et le beurre au robot. Ajouter le jaune d'œuf et quelques gouttes de lait si nécéssaire, puis réserver au frais pendant 1/2h minimum. Étaler ensuite la pâte très finement et foncer un cercle à tarte. Le remplir de plombs de cuisson, puis l'enfourner à 180°C pendant 15 mn.
Monter la température du four à 200°C (th.6-7).
Faire fondre le beurre et le chocolat au bain-marie. Monter les jaunes d'œufs et l'œuf entier au batteur avec le sucre pour obtenir un sabayon ferme et bien blanc. Incorporez mélange beurre-chocolat au sabayon. Verser ensuite le tout dans le fond de tarte. Enfourner 8 mn à 200°C. Laisser ensuite tiédir pendant 10 mn.
Pour le dressage : Servir la tarte saupoudrée de sucre glace.

Horaires des prières

Samedi 16 Moharam 1442 :
5 septembre 2020
Dhor 12h50
Asser 16h38
Maghreb 19h20
Icha 21h52

Dimanche 17 Moharam 1442 :
6 septembre 2020
Fedjr 03h38

numéros utiles

SANTÉ
Samu :
021.67.16.16/67.00.88
CHU Mustapha :
021.23.55.55
CHU Ben Aknoun :
021.91.21.63
CHU Beni Messous :
021.93.11.90
CHU Baïnem :
021.81.61.13
CHU Kouba :
021.58.90.14
Ambulances :
021.60.66.66
Dépannage Gaz :
021.68.44.00
Dépannage Electricité :
021.68.55.00
Service des eaux :
021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ
Protection civile :
021.61.00.17
Sûreté de wilaya :
021.63.80.62
Gendarmerie :
021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES
Aéroport Houari-Boumediene
021.54.15.15
Air Algérie (Réservation)
021.28.11.12
Air France :
021.73.27.20/73.16.10
ENMTV :
021.42.33.11/12
SNTF :
021.76.83.65/73.83.67
SNTR :
021.54.60.00/54.05.04
Hôtel El-Djazaïr :
021.23.09.33/37
Hôtel El-Aurassi :
021.74.82.52
Hôtel Hilton :
021.21.96.96
Hôtel Sofitel :
021.68.52.10/17
Hôtel Sheraton :
021.37.77.77
Hôtel Mercure :
021.24.59.70/85

Ligue 1

La LFP appelle les clubs à suspendre les stages et regroupements des athlètes

→La Ligue de football professionnel a appelé jeudi les clubs à suspendre les stages et regroupements des athlètes, soulignant que les mesures prises par les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus sont toujours en vigueur.

Les clubs sommés de patienter jusqu'à nouvel ordre. (Photo › D. R.)

«La LFP tient à rappeler à l'ensemble des clubs professionnels que les mesures prises par les pouvoirs publics, dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, demeurent en vigueur.

A cet égard, la LFP invite tous les clubs à respecter la mesure de la suspension de tous les stages et regroupements des athlètes des clubs et avertit que tout club contrevenant s'exposera à des sanctions», a indiqué l'instance dirigeante de la compétition dans un communiqué publié sur son site officiel.

La réaction de la LFP intervient deux jours après le début du stage de la JS Kabylie à Akbou (Béjaïa), devenant ainsi le premier club en Algérie, à reprendre les entraînements, cinq mois et demi après la suspension des compétitions et activités sportives en raison de la pandémie du Covid-19.

Pourtant, les pouvoirs publics n'ont pas encore autorisé les clubs de l'élite à reprendre l'entraînement. Le gouvernement a chargé le ministre de la Jeunesse et des Sports Sid Ali Khaldi d'examiner, avec les différentes fédérations sportives, la possibilité de reprise progressive des activités et manifestations sportives à huit clos, selon des protocoles sanitaires adaptés à chaque discipline, selon un communiqué publié lundi par les services du Premier ministre.

«La LFP compte sur le sens des responsabilités de tout un chacun pour préserver la santé des acteurs de football et pour veiller au respect des règles édictées par les autorités sanitaires du pays», conclut la LFP.

L'ASO, le RCR, le WAT, et l'OM signent la convention tripartite

Par ailleurs, les quatre pensionnaires de la Ligue 1 professionnelle : l'ASO Chlef, le RC Relizane, le WA Tlemcen et l'Olympique Médéa ont signé mercredi au siège de l'instance fédérale à Dely-Brahim (Alger), la convention tripartite de mise à niveau du management des clubs professionnels, rapporte la fédération algérienne de football jeudi sur son site officiel.

La convention a été signée entre un cabinet d'expertise, la Société sportive par actions et la direction de contrôle de gestion et des finances de la FAF, pour l'obtention également d'une certification de la qualité N.A ISO 9001.

L'ASO Chlef, le RC Relizane, et le WA Tlemcen ont signé une convention avec cabinet d'expertise IANOR, alors que l'Olympique Médéa s'est engagé avec le cabinet d'expertise Kaizen Academy, précise la même source.

La signature de ces conventions tripartites s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures décidées par la FAF au titre de l'accompagnement des clubs professionnels.

Avec plus d'un million de certificats dans le monde, la norme de management ISO 9001 reste la plus déployée et reconnue au plan international. Outil le plus utilisé pour piloter son organisation et les activités, la certification ISO 9001 constitue un socle pour optimiser le fonctionnement interne, maîtriser les activités, détecter les signaux du marché, réduire les coûts et gagner en compétitivité.

Neuf clubs de l'élite ont signé jusque-là la convention tripartite. Il s'agit du MC Alger, du CR Belouizdad, de l'AS Aïn M'lila, du NC Magra, de l'USM Bel-Abbès, du Paradou AC, de l'USM Alger, de l'US Biskra et du CS Constantine, en attendant l'ES Sétif, qui avait refusé dans un premier temps de le signer avant de se rétracter après la rencontre qui a eu lieu entre ses dirigeants et le président de la FAF Kheireddine Zetchi.

R. S.

EN DEUX MOTS

Naoufel Khacef signe à Tondéla

Le défenseur international algérien espoirs Naoufel Khacef s'est engagé pour un contrat de deux ans avec le CD Tondéla, a annoncé jeudi le club portugais de la Primeira Liga sur son site officiel.

Prêté février dernier par le NA Hussein Dey aux Girondins de Bordeaux jusqu'en juin 2020 avec option d'achat, le joueur algérien n'a pas été renouvelé par le club français de Ligue 1.

Le latéral gauche algérien de 22 ans est lié à son nouveau club jusqu'en 2022. Il portera le maillot numéro 24.

«Tondela est un bon club organisé et qui se développe chaque année. Ce que je peux vous promettre c'est de donner le meilleur de moi-même», a déclaré le natif de Kouba au site du club.

Tondéla a terminé la saison 2019-2020 à la 14e place avec 36 points très loin du champion le FC Porto (82 points).

International des U21 puis U23, Khacef avait disputé 60 matches, marqué six buts et délivré sept passes décisives en Ligue 1 algérienne, à seulement 22 ans.

Montpellier

Andy Delort rêve d'une qualification en Coupe d'Europe

→L'international algérien Andy Delort s'est fixé comme objectif cette saison avec son club Montpellier (Ligue 1 français), une qualification à une compétition européenne.

De retour aux séances d'entraînements individualisées, mercredi, après avoir été testé positif au coronavirus, Delort veut désormais oublier et flamber cette saison en Ligue 1 avec son club. Pour lui, l'objectif est clair, «ramener Montpellier sur le continent». «Ça fait quelques saisons que l'on progresse maintenant. Aujourd'hui, il faut que l'on arrive à franchir ce cap. Il y a encore eu un bon recrutement. Il faut garder la même mentalité. Et si on est bon et régulier, notre chance va tourner. En tout cas, je vais travailler pour et tout faire pour amener le club en Europe», a indiqué dans un entretien accordé à RMC Sport. Le champion d'Afrique en titre avec la sélection algérienne rêve grand pour Montpellier, pour la nouvelle saison. Pour lui, «une qualification en Coupe d'Europe est en ligne de mire».

«Je veux redonner ce sourire aux supporters du MHSC, après une longue absence, puisque la dernière participation de l'équipe à une Coupe d'Europe remonte à la saison 2012-2013», a laissé entendre Delort. L'attaquant international algérien et meilleur buteur de Montpellier manquera le déplacement à Rennes samedi pour le compte de la 2e journée de la Ligue 1.

Montpellier n'a pas encore joué de matches de championnat, puisque la 1re journée où le club devait réceptionner l'Olympique de Lyon à la Mosson, lui avait été différée au 16 septembre en raison de la participation des Lyonnais aux demi-finales de la Ligue des champions à Lisbonne face au Bayern (3-0).■

USM Alger

Mahious prolonge son contrat jusqu'en 2023

→L'attaquant de l'USM Alger Aymen Mahious, a prolongé jeudi son contrat pour deux saisons supplémentaires, soit jusqu'en 2023, a annoncé le club de la Ligue 1 algérienne de football sur sa page officielle Facebook.

Le natif de Tahir (Jijel) avait rejoint l'USMA en 2018 en provenance du CA Batna pour un contrat de trois ans. Après une première saison au sein du club algérois (4 buts), Mahious (22 ans) avait été prêté lors du précédent exercice à l'AS Aïn M'lila (3 buts). Il s'agit du troisième joueur de l'USMA à prolonger son contrat durant cette intersaison après le milieu de terrain Hamza Koudri (une saison) et le défenseur Abderrahim Hamra (trois saisons). En matière de recrutement, le club algérois a assuré jusque-là trois nouvelles recrues estivales : les défenseurs latéraux Fateh Achour (USM Bel-Abbès) et Saâdi Redouani (ES Sétif), ainsi que l'attaquant franco-algérien Oussama Abdeldjelil, alors qu'il a décidé de se passer des services de neuf joueurs, dont l'ancien international Hicham Belkaroui.

Pour rappel, l'USMA a confié les rênes de l'équipe à l'entraîneur français François Ciccolini. Le technicien corse sera secondé dans sa mission par Benaraïbi Bouziane (entraîneur-adjoint), alors que le poste d'entraîneur des gardiens a été confié à l'ancien portier international Mohamed Benhamou.■

SSC Naples

L'agent de Ghoulam négocie une indemnité de départ

→Le représentant du défenseur international algérien, Faouzi Ghoulam, serait en train de négocier avec la direction de Naples (Serie A italienne de football) pour obtenir une indemnité de départ, a rapporté jeudi le quotidien sportif le *Corriere dello Sport*.

Le latéral gauche algérien devrait rejoindre la Premier league anglaise, où il y a un fort intérêt de Wolverhampton, après avoir passé six années en Italie. N'entrant pas dans les plans de l'entraîneur Gennaro Gattuso, et étant sous contrat avec le Napoli jusqu'en juin 2022, Ghoulam (29 ans) est en droit de demander une indemnité de départ pour quitter l'Italie cet été. L'ancien joueur de l'AS Saint-Etienne (Ligue 1 algérienne) n'a pas été épargné par les blessures ces deux dernières saisons. Lors de l'exercice 2019-2020, il avait été touché au genou, avant de rejouer huit mois plus tard, en juin dernier, lors de la victoire décrochée sur la pelouse du Hellas Vérone (2-0) pour le compte de la 27e journée.

Il avait rejoint Naples en janvier 2014 en provenance de l'AS Saint-Etienne pour un contrat de quatre ans et demi qu'il avait prolongé en décembre 2017 jusqu'en 2022.■

LA NR LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1er-Mai - Alger.
Tél. : 021 67.10.44/67.10.46
Fax : 021 67.10.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1 . 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**.
Composition **PAO** *La Nouvelle République* Impression Alger : **SIMPRAL**.
Tirage : **2500** exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : ***El Khabar***. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 67.10.72. Fax : 021 67.10.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr/E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

en direct
SSC Naples
L'agent de Ghoulam négocie une indemnité de départ

le match à suivre
Montpellier
Andy Delort rêve d'une qualification en Coupe d'Europe

football
USM Alger
Mahious prolonge son contrat jusqu'en 2023

Football

Le TAS met la FAF au pied du mur

→Bien entendu personne n'est contre la gestion du football national, bien sûr personne n'oserait se mobiliser contre lui, encore moins le voir punir tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Bien entendu, tous les Algériens veulent un football de qualité, de référence.

Le stade 5-Juillet était bien coloré, il ne manquait que l'USMA. (Photo › D. R.)

Un football où seront avalisés les produits qui répondent aux strictes exigences de qualité permettant de l'améliorer et de protéger les joueurs, les clubs et les fédérations. Tout le monde veut que ces normes «se basent sur des conclusions scientifiques dans plusieurs domaines – besoins des joueurs, sécurité, performance, durabilité, qualité et confort de jeu». Mais pas des erreurs qui mettraient dans de mauvaises situations, à l'image de ce que vient de fournir le Tribunal Arbitral du Sport qui conclut que «le bureau fédéral de la Fédération algérienne de football avait pris la décision, le 30 septembre 2019, d'utiliser la trêve internationale pour faire jouer, entre autres, le match MCA-USMA, en violation du règlement des championnats de football professionnel ainsi que des statuts de la FAF».

Bien sûr, que la FAF ne va pas se taire. Bien sûr qu'elle va réagir, et enfin, bien sûr qu'elle trouvera les mots qu'il faudra pour justifier cette analyse et sanction sévère du TAS. Une incompréhension, diront ses auteurs. Le Tribunal Arbitral du Sport sera invité à plus d'explications. La FAF a-t-elle commis l'erreur qu'il ne fallait pas et qui l'obligeait à livrer sa version des faits en toute transparence. Ce qui pourrait sauver, un tant soit peu, son image. Tout se met ainsi en place pour cette information qui vient de Lausanne et rendue ainsi publique. Un «verdict» dans l'affaire de l'appel de l'USMA, formulé dans le cadre de la procédure l'opposant à la FAF, à la LFP et au MCA. Pour le moment, il faut trouver les moyens de soigner ce mal par le mal provoqué par l'instance fédérale qui n'ignore pas les effets de la morsure des textes en vigueur, lorsqu'ils ne sont pas observés notamment après l'annulation du match en retard comptant pour la 4e journée du championnat de Ligue 1 entre le MCA et l'USMA, match programmé samedi 12 octobre 2019. Le TAS allant dans le sens de la transparence de ces décisions révèlera que «l'USMA avait refusé de jouer ce match, prétextant que la date du 12 octobre 2019, retenue par la LFP, faisait partie de la série de dates du calendrier FIFA pour les matches internationaux et que le club se trouvait privé, à cette date, du joueur Mouaid Ellafi qui était sélectionné avec l'équipe nationale libyenne».

Un jour, dans un mois ou dans trois ans, quelqu'un reprendra bien ces dossiers et scanner ce qu'il ne fonctionnait pas dans les rouages du football, à l'image de cette décision prise le 14 octobre 2019 par la commission de discipline de la LPF «match perdu par forfait à l'équipe de USM Alger et attribution de la victoire à l'équipe de MC Alger qui marque trois points avec un score de 3-0. Défalcation de trois points pour l'équipe d'USM Alger. Un million de dinars (1 000 000 DA) d'amende. L'USM Alger sera privée de la quote-part due au titre des droits de télévision pour le match en question».

Il y avait eu un ultime appel de l'USMA

Le Tribunal Arbitral Algérien enregistre l'ultime appel de l'USMA, lequel a été rejeté le 16 décembre 2019. «Le TAS a entendu les parties le 5 juin 2020 et a rendu sa sentence finale le 28 août dernier. L'arrêt du championnat de Ligue 1 ayant été prononcé après l'audience du TAS, la formation arbitrale du TAS a donné aux quatre parties concernées la possibilité de déposer des observations écrites additionnelles avant le prononcé de la sentence».

Finalement, ni chanson victorieuse, ni grain de sel, la messe est dite, «la formation arbitrale du TAS a conclu que le bureau fédéral de la FAF avait pris la décision, le 30 septembre 2019, d'utiliser la trêve internationale pour faire jouer, entre autres, le match MCA-USMA, en violation du règlement des championnats de football professionnel, ainsi que des statuts de la FAF.

En effet, une telle dérogation statutaire aurait dû être soumise à l'assemblée générale de la FAF pour être validée», nous rappelle, à juste titre, notre confrère de *Liberté*, lequel fait remarquer par ailleurs qu'«étant donné l'absence d'existence juridique de la dérogation, la LFP ne pouvait donc pas programmer la rencontre entre le MCA et l'USMA le 12 octobre 2019.

Par conséquent, vu l'absence de compétence du bureau fédéral de la FAF pour prendre la décision initiale du 30 septembre 2019, le TAS a annulé les décisions suivantes, toutes entachées d'irrégularité : - la décision du Tribunal algérien du règlement des litiges sportifs du 16 décembre 2019 ; la décision de la Ligue de football professionnel algérienne du 5 octobre 2019 de programmer la rencontre comptant pour la 4e journée du championnat de Ligue 1 entre le Mouloudia Club d'Alger et l'USMA pour le samedi 12 octobre 2019 ; la décision du 10 octobre 2019 du secrétaire général de la Ligue de football professionnel algérienne portant sur le refus de reporter la rencontre entre l'USMA et le MCA fixée le 12 octobre 2019 ; la décision du 14 octobre 2019 de la commission de discipline de la Ligue professionnelle de football algérienne».

Des leçons, mais aussi un dossier à examiner sous toutes les coutures, pour ne laisser aucune zone d'ombre.

H. Hichem

A voir
- France 3 : Tour de France 2020 à 12h30
- Canal + Sport : Grenoble - Nevers à 20h

La Der

AG élective du COA : quatre candidats en lice, la candidature de Bernaoui rejetée

Le bureau exécutif du Comité olympique et sportif algérien a validé quatre dossiers de candidature pour le poste de président dont l'assemblée générale élective aura lieu le 12 septembre, alors que la candidature de Raouf Salim Bernaoui a été rejetée, a appris l'APS jeudi de l'instance fédérale. «La candidature de l'ex-ministre de la Jeunesse et des Sport et président de la Fédération algérienne d'escrime a été rejetée par les membres du bureau exécutif du COA, conformément à l'ordonnance n 07-01 du 1er mars 2007, relative aux incompatibilités et obligations particulières attachées à certains emplois et fonctions pourrait constituer un obstacle à sa candidature», a précisé à l'APS la même source. Cette ordonnance stipule dans son article 3 qu'il est interdit aux agents publics occupant des fonctions supérieures de l'Etat «d'exercer, pendant une période de deux années, une activité professionnelle ou de consultation ou détenir des intérêts directs ou indirects auprès d'entreprises ou d'organismes dont ils ont eu à assurer un contrôle ou une surveillance, à conclure un marché ou à émettre un avis en vue de la passation d'un marché, ainsi qu'auprès de tout autre entreprise ou organisme opérant dans le même domaine d'activité». Par ailleurs, les dossiers de candidature d'Abderrahmane Hammad, médaillé de bronze aux JO-2000 de Sydney, de Soumia Fergani, ex-députée à l'Assemblée populaire nationale et première arbitre internationale de football, de Sid-Ali Lebib, ex-ministre de la Jeunesse et des Sports et celle de Mabrouk Kerboua, ex-président de la Fédération algérienne de cyclisme, ont été validés par le bureau exécutif.

La date limite de dépôt des candidatures pour l'élection du président du COA a pris fin ce jeudi. Le président élu à la tête du COA, le 12 septembre 2020, aura à gérer le reste du mandat olympique qui s'étalera jusqu'après les Jeux olympiques JO-2021 de Tokyo.